

ISABELLE MARQUES
SERVICE DES ADMISSIONS,
EHPAD JARDIN DES PLANTES (5e)



LAURENT MONTAGNÉ
CHEF DE CUISINE,
EHPAD JARDIN DES PLANTES (5e)



ÉLODIE LEGENTY
INFIRMIÈRE,
EHPAD JARDIN DES PLANTES (5e)

RENCONTRE Aux petits soins des résidents

Le magazine des personnels de la Ville de Paris

missionCAPITALE

Nº 50 - HIVER/PRINTEMPS 2015

MAIRIE DE PARIS

IntraParis



DOSSIER

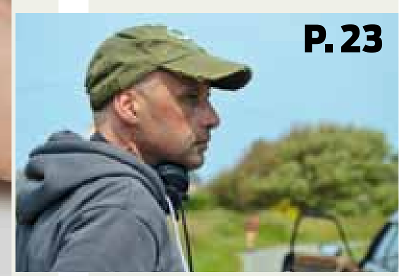
TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET

SERVICE Les résultats des élections professionnelles

sommaire
MISSION CAPITALE


P. 9


P. 11


P. 23


P. 10


P. 16


P. 31

missionCAPITALE

Direction de l'Information et de la Communication, 4, rue de Lobau, 75004 Paris

Directeur de la publication : Jean-Marie Vernat. **Rédactrice en chef :** Valérie Goupy. Tél. : 01 42 76 54 26. valerie.goupy@paris.fr. **Ont participé à ce numéro :** Nicolas Moulin, Isabelle Knafou. **Direction artistique et réalisation :** Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com). **Impression :** Imprimerie de Compiègne.

Crédits photos : Couverture : Amanaimages/Plainpicture, S. Robichon. J.-B. Gurliat, Carole Bellaïche (3) ; C. Belin (4) ; H. Cardi (15) ; DFPE (6) ; H. Garat (17) ; J.-B. Gurliat (6, 7, 9, 17) ; J. Leroy (8) ; C. Pernot (16, 17) ; S. Robichon (5, 8, 14, 17, 20, 21, 22, 31) ; G. Sanz (8) ; Accueil des tournages en Bretagne/F. Sabatier (23) ; M. Verhille (4, 5, 6, 8, 10, 31).
Iconographes : Sylvie Vermeulen, Myriam Siméon.

Membre de Communication et Entreprise (Ujjef) – Imprimé sur papier écologique.

éditorial
MISSION CAPITALE

Vivre ensemble



> Dans l'épreuve, chacun de vous a montré beaucoup de professionnalisme et de réactivité.

Immédiatement après les attentats qui ont frappé notre ville, les Parisiens se sont rassemblés pour exprimer leur attachement indéfectible aux valeurs de Paris. Dans l'épreuve, chacun de vous a montré beaucoup de professionnalisme et de réactivité. Nous devons aujourd'hui prolonger ensemble l'esprit de cette mobilisation sans précédent et la traduire par des actes concrets au service de nos concitoyens.

J'entends avant tout garantir la sécurité que chaque Parisien et chaque agent de la Ville sont en droit d'exiger.

Face au fanatisme, au racisme et à l'antisémitisme, nous devons réaffirmer les valeurs qui nous rassemblent. Nous avons d'ores et déjà adopté plusieurs mesures pour renforcer le lien social, telles que l'ouverture d'équipements municipaux le samedi matin, la création d'une « carte du citoyen de Paris » ou le développement du service civique volontaire. Je souhaite également que chacun d'entre vous puisse bénéficier de ces dispositions, en profitant par exemple du soutien scolaire pour ses propres enfants.

Vivre ensemble, c'est encourager chaque Parisien à s'engager pleinement dans la vie de la cité. À cet égard, le foisonnement de projets déposés sur le site www.idee.paris, à l'occasion du budget participatif, témoigne de la formidable envie qu'ont nos concitoyens de changer les choses.

Cet attachement à vivre ensemble se traduit aussi dans le cadre de notre politique de ressources humaines. Je souhaite en effet que vous soyez davantage associés aux décisions de l'administration qui vous concernent, en bénéficiant notamment d'une information accessible grâce à la version numérique de *Mission Capitale*, ou à la nouvelle page Facebook *Paris entre Nous*.

Dans ce nouveau numéro de votre magazine, vous pourrez vous informer sur le budget de la collectivité, qui permet de mettre en œuvre notre ambition en matière de service public. À l'avenir, vous serez régulièrement consultés sur les sujets qui vous concernent et sur lesquels vous possédez une expertise irremplaçable. Vos nombreuses contributions à la consultation sur les services publics parisiens me confortent sur le bien-fondé d'une telle approche. Au cours des prochaines semaines, je vous solliciterai à nouveau, afin que nous réduisions ensemble l'empreinte écologique de la Ville de Paris.

C'est ensemble que nous avons été touchés. C'est ensemble que nous nous sommes relevés et que nous devons contribuer à faire chaque jour de Paris une ville de liberté et de partage.

ANNE HIDALGO
Maire de Paris



IntraParis > Rapido

MISSION CAPITALE //
Feuilletez en ligne le numéro 50 sur l'Intranet de la Ville et découvrez ses suppléments dans *Mission Capitale +*.
À partir du 9 mars, retrouvez *Mission Capitale* sur vos tablettes et smartphones
missioncapitale.paris.fr



« Cultiver dans les écoles » fait partie des 9 projets votés en 2014.

Foisonnement de projets

Budget participatif

Cette année, 75 millions d'euros sont consacrés au budget participatif. Les Parisiens sont invités à proposer leurs idées sur le site www.idee.paris ouvert jusqu'au 15 mars. Un démarrage sur les chapeaux de roue avec plus de 1000 projets déposés en moins d'un mois. La grande majorité concerne l'ensemble de la capitale, un tiers cible un quartier précis. Cela va de la création d'une continuité piétonne entre l'Opéra et le boulevard Haussmann à l'installation de pédalo-rails sur les voies ferrées de la Petite Ceinture, en passant par le verdissement de la rue Saint-Denis. Chaque idée est soumise à discussion entre habitants et des animations et formations sont proposées aux porteurs de projets pour les accompagner dans leur démarche.

Verdict en juin

Les services de la Ville auront jusqu'au mois de mai pour évaluer les projets sur le plan financier et s'assurer de leur faisabilité. Les projets retenus seront dévoilés en juin lors d'une grande agora citoyenne. Ils pourront être consultés en ligne et les projets locaux seront présentés dans l'arrondissement concerné. En septembre, tous les Parisiens pourront voter en ligne ou dans les urnes pour leurs projets préférés. ●

Prêts pour les nouvelles règles de stationnement

Voirie

Depuis le 1er janvier 2015, de nouveaux tarifs s'appliquent pour les résidents et les visiteurs, tandis que le paiement est étendu jusqu'à 20 h, au samedi et durant le mois d'août. Les équipes de la direction de la Voirie et des Déplacements ont anticipé pour que ces mesures soient opérationnelles le jour J. « Depuis la mise en place du paiement par carte bancaire, la gestion des 8 000 horodateurs est centralisée. Après le vote au Conseil de Paris de décembre 2014, nous avons planifié sur quatre soirs ces changements de tarifs à raison de 2 000 horodateurs par soir. Nous avons vérifié le lendemain et il y a eu très peu d'interventions physiques sur les appareils », explique Dany Taloc, chef de la section du stationnement sur voie publique.



Les services ont anticipé la mise en place des nouvelles règles de stationnement.

Règles de régie

L'autre mesure concerne le paiement de la carte de résident à partir du 1er février 2015. Suite à la vente des cartes, ouverte depuis le 12 janvier, la délivrance de cartes gratuites cohabite avec celle des cartes payantes. Ainsi, les personnes ayant fait une première demande avant le 31 janvier bénéficiaient d'une carte gratuite. Celles pour lesquelles la carte arrive à échéance à partir du 1er février peuvent demander une carte payante. « La procédure de renouvellement automatique est supprimée. Nous envoyons un courrier pour informer les usagers de l'échéance de leur carte et des modalités pour obtenir une nouvelle carte, précise Dany Taloc. Nous avons acquis des terminaux pour le paiement par carte bancaire ainsi que des imprimantes pour remplir les chèques. Les agents ont été formés à la nouvelle réglementation, aux modalités de paiement et aux règles qui s'appliquent en régie. Les effectifs ont aussi été renforcés et douze agents seront bientôt totalement polyvalents, ce qui rend le métier plus intéressant. » ●

Célébrer la Terre

POUR LA FÊTE DU GRAPHISME, la Ville de Paris a passé une commande artistique dans la perspective de la conférence Paris Climat. Trente-neuf artistes internationaux ont conçu des affiches sur le thème « Célébrer la Terre », abordant les enjeux sociaux, humains, culturels, climatiques et écologiques. Elles ont été présentées sur les Champs-Élysées, les abribus ainsi qu'à Paris Rendez-Vous.



Les œuvres viendront enrichir le Fonds municipal d'art contemporain.



Paris se mobilise pour faire porter les voix des villes dans ce débat.

Agir ensemble sur le climat

Accord

Du 30 novembre au 11 décembre, Paris accueillera la Conférence internationale sur le climat (COP 21). Présidée par la France, elle doit définir les grandes lignes du futur accord international et universel sur le climat, applicable dès 2020. Le but est de parvenir à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement de la terre à 2 °C maximum. Les gouvernements locaux jouent un rôle essentiel puisqu'en 2030, près des deux tiers de la population mondiale vivront en ville et 75 % des émissions de gaz à effet de serre y seront produites. Si la Ville de Paris ne négociera pas officiellement lors de cette conférence puisque cela est du ressort des États, elle se mobilise pour faire porter la voix des autorités locales dans ce débat et pour préparer de manière constructive avec ses homologues et réseaux l'engagement des villes. Paris et les métropoles préparent une « Journée des villes et des gouvernements locaux » pendant la COP 21.

Les capitales européennes s'engagent

Le 26 mars, les maires européens se réuniront à Paris pour s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique en mettant en place des actions concrètes pour favoriser le développement durable urbain et les villes vertes. Ainsi, les villes travailleront sur une commande publique permettant de réduire ensemble leurs émissions de carbone. En amont des négociations officielles qui se tiendront sur le site des Nations unies au Bourget lors de la COP 21, Paris rassemblera pendant trois jours tous les réseaux de villes mondiaux. Les travaux issus de ce sommet, un rapport sur les solutions des villes et territoires pour le climat, seront remis au président de la COP. De nombreux autres événements thématiques, coordonnés par la Mission Paris 2015 au Secrétariat général, jalonneront l'année. Un appel aux idées innovantes sur la réduction de l'empreinte écologique de l'administration sera lancé du 11 mars au 20 avril auprès des agents sur la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée ». ●

Plus d'infos sur **IntraParis**

Retrouvez toute l'actualité liée à cet événement sur **IntraParis > Projets > Cop21.**

ACTIONS CITOYENNES

SUITE AUX ATTENTATS, plusieurs mesures sont destinées à renforcer la citoyenneté à Paris. Parmi elles, des équipements municipaux ouvriront le samedi matin dès la fin du premier trimestre, en concertation avec les partenaires sociaux et les agents, pour que des bénévoles dispensent notamment des cours de soutien scolaire ou participent à des débats citoyens.



horizons
L'ACTU DE LA VILLE

Nominations

→ **Carine Bernède,** directrice des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE).

→ **Régine Engström,** directrice générale d'Eau de Paris.

→ **Jean-Marie Vernat,** directeur de l'Information et de la Communication (DICOM).

Portes ouvertes à l'Hôtel de Ville

Événement

Les 24 et 25 janvier, l'Hôtel de Ville a ouvert ses portes aux agents pour leur faire découvrir des lieux chargés d'histoire : la salle du Conseil de Paris, le bureau de la maire, la salle des Fêtes et les salons de réception. Seuls, avec des collègues, de la famille ou des amis, ils ont pu participer à des animations et rencontrer les artisans de l'Hôtel de Ville. Tapissiers, horlogers, peintres de la direction du Patrimoine et de l'Architecture pour ne citer qu'eux, mais aussi les fleuristes de la direction des Espaces verts et de l'Environnement, ont fait connaître leur savoir-faire et dévoilé leurs astuces à travers des ateliers et des démonstrations. Des animations spécifiques ont également été proposées aux enfants telles qu'un atelier maquillage et masques animé par des agents de la direction des Affaires scolaires, un atelier peinture ou encore un jeu de l'oie surprise proposé par les fleuristes. Les conférencières étaient elles aussi présentes pour dispenser leurs précieuses explications sur les salons. Sans oublier des concerts et de la danse. Près de 6 000 visiteurs ont participé au succès de ce week-end inédit qui a ravi petits et grands. Certains ont même pu rencontrer la maire pour un échange convivial. ●

Voir la vidéo sur **IntraParis**



Près de 6 000 visiteurs sont venus découvrir l'Hôtel de Ville.

Du style dans les crèches



Les professionnelles de la petite enfance bénéficient désormais de tenues confortables et colorées.

Vêtements professionnels

Les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants exerçant dans les établissements de la petite enfance arborent désormais avec enthousiasme leurs nouveaux vêtements de travail. C'est lors de l'enquête *Paris & moi*, menée en 2012, qu'elles ont signalé leur insatisfaction, précisant qu'elles les portaient peu car elles les trouvaient inesthétiques. Pour y remédier, une commission technique, composée de la direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT) et de la direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), a été mise en place et un marché pour désigner un styliste a été lancé. Après avoir observé les professionnelles en situation de travail dans la crèche Cauchy (15e) et les avoir interrogées sur leurs besoins, les candidats ont proposé leurs modèles. Afin d'associer les intéressées, un club d'utilisatrices de 60 professionnelles a été constitué pour choisir, puis plus tard pour essayer les vêtements et permettre à la commission de sélectionner la meilleure proposition.

Une collection qui fait l'unanimité

Résultat, la collection compte 12 articles. Elle est composée de pantalons, tuniques, tee-shirts, veste et chaussures. Anis, beige, prune, bleu denim et corail, ces couleurs ont été choisies pour leur gaieté et leur effet rassurant sur les enfants. Les tailles ont également fait preuve de beaucoup d'attention : les mesures de chaque agent ont été recueillies dans toutes les crèches avant d'être reportées une par une dans le logiciel de gestion des ressources humaines RH 21 par le bureau de l'habillement. De par l'importance de la dotation, la distribution est étalée sur quatre ans. En fin d'année dernière, les 5 000 professionnelles de la petite enfance ont déjà reçu les deux pantalons, une tunique anis et trois tee-shirts beige, corail et prune. La modernité, les couleurs et le confort de cette nouvelle collection font aujourd'hui l'unanimité. Cette année, une réflexion sur l'amélioration de la dotation des agents techniques des établissements de la petite enfance va être lancée en lien avec les membres du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et les agents. ●

EN SAVOIR + **Les hommes exerçant ces métiers (1 % des effectifs) n'ont pas exprimé de mécontentement sur leur tenue professionnelle qui était de meilleure qualité. Seule celle des femmes a été relookée.**

RECORD DANS LES MUSÉES

PRÈS DE 3,4 MILLIONS DE VISITEURS ont été accueillis en 2014 dans les musées municipaux, soit 11 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Parmi les temps forts, on peut citer Paris 1900, la Ville spectacle au Petit Palais, la rétrospective Alaïa au Palais Galliera ou encore l'exposition consacrée à Sonia Delaunay au musée d'Art moderne. Les collections permanentes ne sont pas en reste avec 1,5 million de visiteurs.



.paris

APRÈS L'OUVERTURE AUX PROFESSIONNELS, le nom de domaine .paris est proposé aux particuliers depuis début décembre. La nouvelle adresse web de la capitale n'est pas réservée qu'aux Parisiens mais à ceux qui veulent lier leur identité à Paris. La Ville de Paris ne vend pas directement de nom de domaine. La réservation s'effectue auprès des bureaux d'enregistrement accrédités dont la liste figure sur bienvenue.paris.

Une nouvelle salle de concerts dans l'Est parisien

Ouverture

Un nouveau complexe culturel a ouvert ses portes à la Villette dans le prolongement de la Cité de la Musique. Conçue par Jean Nouvel, la Philarmonie de Paris concilie qualité sonore et esthétique. Sa salle unique au monde de 2 400 places, qui pourra monter à 3 650 places en configuration mixte pour certains concerts, est dotée d'une acoustique révolutionnaire. La programmation très variée de concerts touchera tous les publics. La Philarmonie offre aussi un auditorium de 400 places, des salles de répétition, un espace d'expositions de 800 mètres carrés, ainsi qu'un pôle éducatif pour s'initier à la pratique collective d'instruments. Des concerts éducatifs et ateliers en tous genres s'adresseront à tous les âges.



Du classique à la pop, les concerts sont destinés à tous les publics.

Mieux informer les agents

Nouveaux médias

Mission Capitale passe à la version e-magazine. Il est désormais possible de consulter l'édition digitale via un smartphone ou une tablette grâce à une navigation qui s'adapte à tous les écrans. L'ensemble des contenus de la version papier y sont repris et enrichis de vidéos, de galeries photos et de compléments d'articles. L'ergonomie et la navigation présentent les mêmes caractéristiques graphiques et éditoriales que le magazine papier. Pour y accéder à partir du 9 mars, tapez l'adresse web **missioncapitale.paris.fr**. Dès la première connexion, vous aurez accès à un mode d'emploi qui vous expliquera comment naviguer. Le journal peut toujours être consulté sur IntraParis, avec ses suppléments regroupés dans *Mission Capitale +*.

Paris entre Nous, c'est le nouveau canal d'information pour suivre l'actualité de la Ville. Cette page Facebook dédiée aux agents est alimentée par l'ensemble des directions. Elle propose trois à quatre informations rapides par jour sur l'actualité des services, les nominations, des photos d'événements et des vidéos. La page est accessible à partir de son compte Facebook ou via un moteur de recherche en tapant **www.facebook.com/parisentrenous**. ●

Plus d'infos sur IntraParis

Pour tout savoir sur *Paris entre Nous*, consultez la vidéo sur **IntraParis.**

Signaler les atteintes aux équipements et au personnel

Bilan

La procédure de signalement des faits de nature à troubler la tranquillité publique permet de qualifier, quantifier, dater et situer ceux survenus dans les équipements municipaux. Elle permet aussi d'enregistrer les atteintes commises à l'encontre des personnels et des usagers. Elle s'effectue via l'application ESPRI qui s'appuie sur une base de données recensant 1 885 équipements et bâtiments municipaux situés dans et hors de Paris. Depuis sa mise en place, les faits déclarés sont en constante augmentation. Ainsi, en 2007, l'Observatoire de la tranquillité publique avait enregistré 6 621 événements alors qu'ils s'élevaient à plus de 14 260 en 2013. Cela résulte en partie des actions de sensibilisation des personnels destinées à les inciter à signaler plus systématiquement ces faits. Avec une hausse de près de 100 % depuis 2010, qui semble se stabiliser en 2013, les événements ont principalement lieu dans les espaces verts. Les atteintes signalées dans les équipements sociaux poursuivent leur progression continue et celles constatées dans les équipements culturels, essentiellement les bibliothèques, ont plus que doublé depuis 2010.

Des agressions essentiellement verbales

Par ailleurs, les atteintes au personnel, en hausse, sont verbales dans 90 % des cas. Quant aux signalements d'atteintes aux biens, comme des vols, graffitis et détériorations, commises dans les équipements, ils sont en baisse. Enfin, les atteintes à la tranquillité publique dans les équipements municipaux ont plus que doublé depuis 2010. Cela concerne toutes sortes d'incivilités (occupations abusives, envahissement de locaux, utilisation abusive de pelouses, dépôts de gravats, squats…) ou de comportements qui nuisent à la tranquillité des usagers et des personnels et qui perturbent le bon fonctionnement des services (attroupements, état d'ébriété, vente à la sauvette, stupéfiants…). Signaler la moindre atteinte est important. Ces données permettent en effet à la direction de la Prévention et de la Protection d'engager des actions pour lutter contre ces atteintes, notamment en priorisant les missions des inspecteurs de sécurité. ●



Les faits déclarés sont en constante augmentation.

Plus d'infos sur IntraParis

Lire le bilan de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique 2011-2013 sur **IntraParis.dpp**

UNE EXPÉRIENCE UN TÉMOIN



MARIE KLOCKENBRING, TRAVAILLEUR SOCIAL À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, SECTEUR 19

DÉCONCENTRATION
PLUS PROCHE DU TERRAIN

« Cela fait un peu plus d'un an que notre service a emménagé dans des locaux flambant neufs situés au cœur du 19e arrondissement, dans le cadre de la déconcentration de l'Aide sociale à l'enfance. Notre confort de travail s'est amélioré, notamment grâce à la configuration des lieux qui proposent un espace d'accueil pour recevoir les jeunes, séparé des bureaux des personnels du secteur. Cela nous a aussi rapprochés de nos partenaires, tels que les foyers que nous avons dans le quartier. Nous travaillons également plus en lien avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris situé à deux rues d'ici, ainsi qu'avec la mairie d'arrondissement. Côté usagers, il est désormais plus pratique d'aller faire une visite à leur domicile. Et certains d'entre eux qui ne se déplaçaient pas à Reuilly (12e) viennent maintenant ici. De par cette plus grande proximité avec les usagers et nos partenaires, nous sommes davantage sollicités. Pour m'occuper de ce secteur depuis 12 ans, je le connais bien, mais cette immersion me permet de mieux me rendre compte des problématiques liées aux différents quartiers. Mon travail est aujourd'hui plus proche du terrain. » ●

Du terrain au musée

Don

La réalisation et la mise à jour des plans relatifs à Paris ont de tout temps engendré le recueil de données effectué sur le terrain par le service de la Topographie et de la Documentation foncière (STDF) de la direction de l'Urbanisme (DU). Ces mesures et leur report sur les plans ont nécessité du matériel technique adapté. « À l'occasion de l'inventaire des fonds en vue du déménagement de la direction au 121, avenue de France (13e), mon attention a été portée sur le sort d'objets anciens gardés par le service topographique au fil des années.

Un écho auprès du public

Le potentiel de ces objets était intéressant pour le musée Carnavalet ou pour le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM), le patrimoine industriel ayant de plus en plus d'écho auprès du public, explique Magali Boukhéris, archiviste de la DU. L'exposition du service des carrières de la direction de la Voirie et des Déplacements au CNAM avait eu un joli succès avec des pièces similaires. » Près de cinquante objets ont donc été proposés pour un don fait au musée Carnavalet après avoir été photographiés un à un par Jacques Leroy. Il a fallu parfois, pour les nommer, s'interroger sur leur utilisation, en retrouver l'usage auprès des agents du service. Muriel Wouts, cheffe de la section d'identification foncière, a patiemment recueilli ces informations afin de reconstruire l'histoire de ces objets. Ce projet est aussi issu d'un travail commun avec la conservatrice du musée Carnavalet, Miriam Simon. « Cette rencontre entre le patrimoine technique et l'action de Paris Musées rendra accessible au grand public de nouveaux volets de l'histoire de l'urbanisme à Paris », se réjouit Magali Boukhéris. Un travail est entrepris sous l'impulsion d'Emmanuel Grégoire, adjoint à la maire en charge des Ressources humaines, des Services publics et de la Modernisation de l'administration, afin de dresser très prochainement un inventaire des différents objets présents dans les directions et incarnant la richesse et la diversité du patrimoine des métiers de la Ville. ●


La trousse de base du topographe quand il partait en mission.

L'AGENDA

Plus d'infos sur IntraParis

Mars 2015



→ Protection maternelle et infantile
Lancés en début d'année, les États généraux parisiens de la PMI et de la naissance visent à conforter les centres parisiens de PMI dans leurs actions de prévention, d'accompagnement de la grossesse et de la naissance et pour l'accès aux soins des enfants et des jeunes. Cette démarche associe les personnels, professionnels des secteurs de la santé, acteurs du champ de la santé et familles usagères des PMI. Une première restitution des travaux des ateliers aura lieu le 31 mars. Fin juin, des fiches actions et recommandations seront soumises au débat public. Début novembre, une grande journée de présentation des recommandations issues des États généraux sera organisée à l'occasion des 70 ans de la PMI.

Avril 2015

→ Marathon de Paris
Le Marathon de Paris 2015 bat un record avec plus de 50 000 concurrents inscrits, le plaçant désormais juste derrière New York et Chicago. 41,5 % des inscrits viennent de l'étranger, notamment du Royaume-Uni, des États-Unis et d'Espagne ; 25 % des coureurs sont des femmes. Comme toujours, de nombreux agents y participent, en chaussant leurs baskets ou via l'organisation de cet événement. Coup d'envoi le 12 avril.



→ Paris Magnum
Les premiers congés payés, les années pop, Mai 68… Tous les clichés des plus grands photographes de l'agence Magnum qui observent depuis 80 ans les métamorphoses de la capitale sont présentés à l'Hôtel de Ville. Succès oblige, l'exposition joue les prolongations jusqu'au 25 avril. *Paris Magnum, la capitale par les plus grands photoreporters.* Salle Saint-Jean. Entrée gratuite.

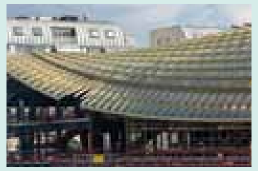
Mai 2015

→ Médiathèque Françoise-Sagan
La deuxième plus grande médiathèque de la capitale, après la médiathèque Marguerite-Duras, proposera 100 000 documents sur ses 4 000 mètres carrés. Ses quatre niveaux offriront des espaces de travail, 50 ordinateurs, 77 000 livres, 13 000 CD, une salle polyvalente et une autre dédiée aux expos. Elle ouvrira au public début mai sur le site de l'ancien hôpital Saint-Lazare (10e), dans un quartier en pleine rénovation.

Juin 2015



→ Fête du sport
Cette année, la Fête du sport aura un avant-goût de l'Euro 2016. Les participants au tournoi de foot pourront s'entraîner pour les épreuves qui se dérouleront l'année suivante. Davantage de détails dans le prochain numéro sur cet événement interne qui aura lieu le 14 juin au stade Suzanne-Lenglen (15e).



→ La Canopée
Élément le plus visible du chantier des Halles, la Canopée, composée de 25 000 panneaux de verre, sera totalement terminée avant la fin de l'année. Les équipements publics qui la composent seront alors livrés : un conservatoire ouvert sur la canopée, une bibliothèque innovante, participative et mobile, un équipement hip-hop « La Place », une maison des pratiques artistiques amateurs et un kiosque jeunes.


L'organisation territoriale de la DJS permettra d'harmoniser les périmètres d'intervention avec d'autres directions.

L'ADMINISTRATION SE MODERNISE

▶▶ Annoncée dans le programme de mandature, la modernisation de l'administration se poursuit via le lancement d'un certain nombre de réformes. Ces évolutions ont déjà fait l'objet d'un dialogue avec les organisations syndicales et, pour les moins avancées, seront présentées à un prochain comité technique.

Fruit d'une déconcentration ancienne, l'organisation territoriale de la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) repose jusqu'à présent sur deux niveaux différents (circonscription et secteur) qui ne correspondent plus aux objectifs actuels, notamment en termes d'encadrement, de gestion de l'action sportive et de relations avec les usagers et les mairies d'arrondissement. En instituant un échelon unique, la nouvelle organisation territoriale de la DJS sera structurée en dix circonscriptions, au périmètre équivalent à celui des circonscriptions des Affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE). Simplifiée, cette nouvelle organisation réduira les niveaux hiérarchiques internes contribuant de ce fait à renforcer l'autonomie de chacun d'entre eux. Ainsi, le rôle du chef d'établissement sera renforcé en évoluant sur la conduite de projet, le management ainsi que la sécurité et l'entretien des équipements. Menée à effectifs constants, cette réorganisation permettra d'améliorer les fonctions managériale, technique et sportive, tout en prenant mieux en considération l'action Jeunesse de la direction. L'élaboration de la réforme associe les acteurs concernés, dans le cadre de groupes de travail, et est conduite en concertation avec les partenaires sociaux de la direction. Elle devrait être opérationnelle début 2016.

Redécoupage territorial

Depuis le mois de janvier, les nouvelles sections locales d'architecture (SLA) Rive Gauche de la direction du Patrimoine et de l'Architecture sont opérationnelles. Le principe de redécoupage territorial des SLA selon le schéma d'implantation des CASPE va modifier leur nombre de treize à dix. La première phase de réorganisation a été soumise pour avis aux instances paritaires du mois d'octobre. Ainsi, la SLA 5/6/7 et les SLA 13, 14 et 15 ont été redéfinies en trois nouvelles SLA : 5/13, 6/14 et 7/15. Seuls les pôles administratifs et techniques sont concernés par ces réimplantations, les ateliers restant sur leurs sites. Les fiches de postes ont été adressées aux agents de la SLA 5/6/7 afin qu'ils puissent faire part de leur choix pour l'une des trois nouvelles SLA. Suite à des travaux dans les SLA 13, 14 et 15, les déménagements ont eu lieu la semaine du 5 janvier. Prochaine étape : les sections locales d'architecture Rive Droite.

La création d'un centre de services et de quatre agences informatiques.

Assistance informatique de proximité

Actuellement, les interventions sur les matériels informatiques et téléphoniques de la Ville sont exercées par les relais techniques relevant de chaque direction. Une mission de l'Inspection générale a mis en évidence l'hétérogénéité de ce réseau et du service rendu, leur dispersion sur l'ensemble des équipements, ainsi que des besoins requérant une technicité accrue. Une nouvelle organisation de l'assistance informatique de proximité (AIP) placée sous la responsabilité de la direction des Systèmes et Technologies de l'information (DSTI) a donc été présentée. Elle se traduira par la création d'un centre de services, point de contact unique pour tous les usagers, et de quatre agences informatiques, interlocutrices privilégiées des directions leur étant rattachées. L'objectif est d'apporter un service de qualité identique à l'ensemble des agents des directions de la Ville et d'offrir une formation professionnelle aux relais techniques pour accroître leurs compétences. Le projet se déploiera progressivement avec la création, au second semestre de cette année, du centre de services et de deux agences sur les secteurs Mazas et Lobau, prenant en compte les directions ayant leur siège dans le périmètre ainsi que leurs services déconcentrés. Deux agences complémentaires situées avenue de France et sur le secteur Bourdon/Arsenal seront créées en 2016. Un ensemble de questions-réponses sur la réforme est disponible sur IntraParis dans l'espace de la DSTI. ●

ZOOM

UN COMITÉ DE SUIVI

Présidé par le secrétaire général et la directrice auprès du secrétaire général, chargée des projets de réformes et de modernisation de l'administration, un comité de suivi des réformes se réunit tous les deux mois. Il relève d'un engagement de la maire pour permettre de tenir informées les organisations syndicales représentatives au niveau central. Des représentants des directions concernées par les projets exposés y participent. Cette instance informelle suit les projets de modernisation de l'administration en fonction de leur état d'avancement. Le 2e comité de suivi des réformes s'est tenu le 16 janvier dernier. Le prochain est prévu en mars.



Pendant 18 mois, le ballon de Paris installé dans le parc André-Citröen (15e) a compté et identifié chaque jour les particules ultrafines présentes dans l'air parisien.

LA QUALITÉ DE L'AIR PASSÉE AU CRIBLE

▶▶ Quelle est la qualité de l'air que nous respirons à Paris ? Chaque jour, l'indice est calculé et communiqué par Airparif, association indépendante agréée par le ministère de l'Environnement.

Respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. C'est l'objectif fixé par la loi LAURE de 1996 qui fonde les conditions de surveillance de la qualité de l'air et de l'information du public en France. Cette surveillance est assurée par des associations indépendantes pour le compte de l'État et des pouvoirs publics, comme c'est le cas d'Airparif pour l'ensemble de l'Île-de-France. Ses missions répondent à des exigences réglementaires. Il s'agit avant tout de surveiller la qualité de l'air grâce à des stations et appareils de mesure et à des outils de simulation informatique. Cela permet d'évaluer les risques sanitaires et les effets sur l'environnement et le bâti.

Des stations de mesure

Chaque jour, à partir des données des stations de mesure dont plusieurs sont situées dans Paris, l'indice de la qualité de l'air est calculé puis diffusé. Les résultats sont définis par station et par polluant, comme l'ozone ou le monoxyde de carbone. À partir de ces données, des cartes de pollution sont réalisées ainsi que des prévisions de la qualité de l'air et d'épisodes de pollution. Par ailleurs, des outils permettent de comprendre les phénomènes de pollution et d'évaluer les stratégies proposées pour lutter contre la pollution atmosphérique et le changement climatique. Airparif réalise aussi un inventaire de toutes les émissions polluantes comme le chauffage, l'industrie, la circulation… Chaque année, l'association restitue une évaluation globale de la qualité de l'air. L'orientation de la politique de surveillance est décidée par le conseil d'administration qui rassemble en quatre collèges tous les acteurs impliqués dans les problèmes de pollution de l'air, dont la Mairie de Paris.

Un laboratoire volant

Des campagnes de mesure à grande échelle sont également organisées à partir de laboratoires mobiles, notamment dans des camions. Par ailleurs, Airparif a participé à un projet inédit mené en collaboration avec la Ville de Paris, Generali, le CNRS et Aérophile depuis mai 2013 pour mesurer les particules ultrafines dans l'air. Pendant 18 mois, le ballon de Paris installé dans le parc André-Citröen (15e) a été équipé d'un appareil laser de recherche de très grande précision. Celui-ci a compté et identifié chaque jour, lors de ses vols au-dessus de la capitale, les particules ultrafines dont le diamètre est inférieur à 0,1 micomètre, présentes dans l'air parisien jusqu'à 300 mètres d'altitude. À l'origine de nombreuses maladies, ces nanoparticules classées comme cancérogènes par l'OMS depuis 2012 sont extrêmement nocives pour la santé humaine. Les résultats sont sans appel : durant les deux pics de pollution observés dans la capitale en décembre 2013 et mars 2014, ces particules étaient quinze fois plus nombreuses qu'en temps normal, avec un record le 13 décembre 2014. Étant l'une des priorités de la mandature, la lutte contre la pollution fait l'objet d'un plan adopté au Conseil de Paris de février. ●

Évaluer les risques sanitaires et les effets sur l'environnement et le bâti.

ZOOM

PARIS S'ATTAQUE À LA POLLUTION

Un grand plan pollution, concerté avec les élus de la Métropole, a été présenté au Conseil de Paris de février. Aperçu de quelques mesures phares :

→ Interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants, notamment les cars et les poids lourds les plus anciens dès le 1er juillet 2015.

→ Après l'éradication en 2014 des citadines et berlines diesel du parc municipal, ce sera au tour des utilitaires avant l'été 2015.

→ D'ici à 2020, aucun véhicule diesel ne pourra plus entrer dans Paris.

→ Inciter les Parisiens à abandonner leur diesel en leur offrant 1 an de carte Navigo.

→ 50 % de réduction sur 1 an d'abonnement à Autolib' offert aux jeunes titulaires du permis de conduire.

→ Gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides.

→ Mise en place d'une « zone à basses émissions » où les véhicules très polluants seront interdits.

→ Les zones limitées à 30 km/h vont être étendues à tout Paris. Circuler à 50 km/h sur les grands axes sera l'exception.

→ Une journée sans voiture le 20 septembre 2015.

→ Inciter à la pratique du vélo en doublant d'ici à 2020 le nombre de kilomètres de pistes cyclables, dont la création d'une grande traversée nord-sud, d'une voie reliant les bois et d'une grande rocade autour de Paris.

Détails du plan sur **IntraParis**

TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET



▶▶ À L'ÉCHELLE DE LA VILLE, la direction des Finances et des Achats construit le budget en lien avec les directions et les élus. Le budget permet d'assurer le fonctionnement quotidien de l'administration et traduit les projets de la municipalité.

▶▶ DANS LES DIRECTIONS, un travail en interne avec l'ensemble des services permet d'élaborer un projet de budget qui est ensuite discuté avec la direction des Finances et des Achats puis soumis à l'arbitrage politique.

▶▶ LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT disposent d'un budget propre pour faire fonctionner les équipements de proximité présents sur leur territoire, mais aussi pour décider de travaux dans ces équipements et sur l'espace public.

Présenté en décembre dernier, le programme d'investissement de la mandature prévoit 10 milliards d'euros d'investissements publics qui traduiront les priorités de l'exécutif sur le logement et la mixité sociale, les transports, l'éducation, la transition écologique, la ville intelligente et attractive, l'urbanisme et le renouveau urbain, la culture et le patrimoine ainsi que le sport. Doté de 8,2 milliards d'euros, le budget primitif pour 2015 allie une maîtrise sans précédent des dépenses de fonctionnement et un effort important pour préparer l'avenir, sans augmenter les impôts des Parisiens.

Un processus rôdé

Il est le fruit d'un travail minutieux réalisé par les services de la Ville avec les élus, qui a permis de répondre aux contraintes pesant sur les finances de la collectivité tout en améliorant le quotidien des Parisiens. Ainsi, 1,5 milliard d'euros sera consacré à des investissements et 2,3 milliards le seront à la solidarité face à la crise. Préparer un budget implique que tous les services travaillent ensemble, de l'identification des besoins nécessaires au fonctionnement des services, jusqu'à leur consolidation dans les systèmes d'information budgétaire, étape préalable aux arbitrages politiques et à la préparation du vote du budget par le Conseil de Paris. Cette machine doit être parfaitement huilée pour satisfaire toutes les étapes nécessaires. ●

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

▶▶ Le budget traduit les projets de la municipalité. Exprimant la façon dont sera utilisé l'argent des Parisiens, c'est l'un des actes les plus politiques et démocratiques. Comment est-il construit ?

LE BUDGET EN ÉTAPES

Tout commence par l'élaboration de perspectives pluriannuelles qui permettent d'élaborer une trajectoire des finances de la collectivité sur plusieurs années. Chaque année, les bureaux sectoriels de la direction des Finances et des Achats (DFA), chargés de plusieurs directions, entament des discussions avec celles-ci sur les perspectives budgétaires à venir. Ces temps d'échanges donnent une bonne idée des risques d'augmentation d'une dépense, des économies possibles ou encore de l'évolution des recettes. La synthèse de ces éléments permet d'élaborer une esquisse des dépenses et des recettes à l'échelle de toute la Ville sur plusieurs années.

Le cadrage

À l'issue de la réalisation des projections financières pluriannuelles commence la préparation du budget de l'année suivante. La synthèse des prévisions des dépenses et des recettes est réalisée par le bureau F1 qui a une vision transversale du budget, tandis que les trois bureaux sectoriels ont une vision du budget des directions avec lesquelles ils sont en contact permanent. Sur la base des projections d'évolution des dépenses et des recettes des directions et de leurs besoins pour les années à venir, la DFA élabore une proposition de cadrage qui constitue le « plafond » de dépense autorisé pour l'année suivante. Il est ensuite soumis à la validation du Secrétariat général (SG), de l'adjoint aux Finances et de la maire de Paris. À la fois politique et administratif, le cadrage est fixé par la maire. Elle donne mandat à l'administration pour le tenir.

Un arbitrage politique

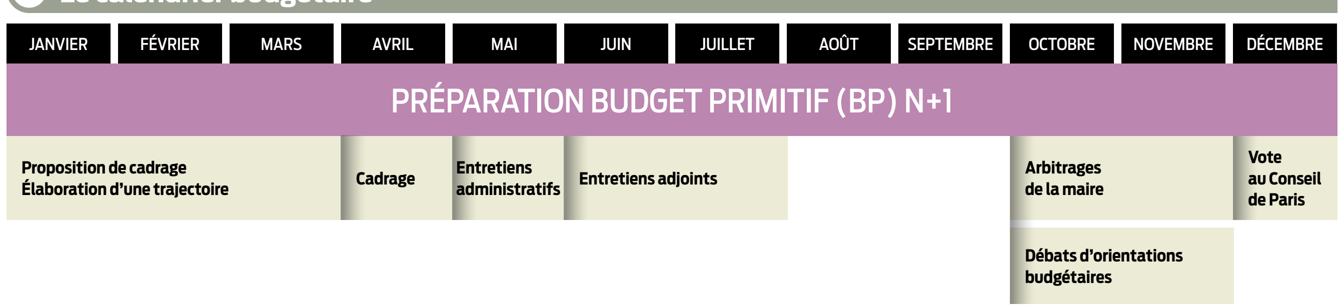
« Le cabinet de la maire et l'adjoint aux Finances pilotent l'ensemble de la procédure budgétaire. Un budget est un acte politique, les élus sont au cœur de la décision et engagés devant les Parisiens », souligne Dominique Frentz, sous-directeur du budget. Le processus budgétaire, plus collégial et partagé, associe encore plus étroitement qu'auparavant le Secrétariat général, les directions et les adjoints sectoriels. Chaque direction est d'abord amenée à discuter de son projet de budget avec le directeur des Finances et des Achats. L'adjoint aux Finances rencontre ensuite chacun des adjoints sectoriels pour approfondir ces discussions et négocier les premiers accords. Les points qui restent à trancher sont arbitrés par la maire entre septembre et début novembre sous l'impulsion du SG et de l'adjoint aux Finances. Une fois les arbitrages de la maire connus, la DFA prépare l'ensemble des documents budgétaires qui seront soumis au vote du Conseil de Paris, réalise le rapport budgétaire qui détaille le contenu du budget et élabore différents documents de communication sur le budget. Ces rapports ont été remodelés cette année pour les rendre plus lisibles et plus accessibles à l'ensemble des Parisiens. Elle assure aussi une « hot-line » pour toutes les questions avant la séance du Conseil de Paris. Le budget est transmis aux conseillers de Paris 15 jours avant la séance de décembre. Il est présenté par les adjoints au sein des commissions dans lesquelles siègent les élus qui peuvent demander des amendements s'ils souhaitent faire évoluer certaines dépenses. Ces amendements sont débattus au Conseil de Paris et peuvent donner lieu à une lettre budgétaire rectificative. Des ajustements sont donc possibles jusqu'au vote. Le SG et la DFA notifient enfin le budget aux directions. « Nous assurons ensuite une sorte de service après-vente avec les directions pour expliciter les arbitrages rendus, et notamment les économies décidées par l'exécutif. C'est le côté compliqué de l'exercice, explique Guillaume Tinlot, chef du bureau F1. Cette année il a fallu rappeler le contexte contraint de l'exercice 2015. » À l'issue du vote du Conseil de Paris, le budget est transmis au Préfet et au comptable public. Il est ensuite basculé dans l'application Alizé afin de permettre aux services de la Ville de disposer des nouveaux crédits de l'année dès début janvier. ●

ZOOM

DES OUTILS DE SUIVI

La DFA suit l'exécution du budget tout au long de l'année pour veiller à la bonne réalisation des dépenses et des recettes, et signaler tous les éléments imprévus qui justifieraient des recettes ou des dépenses nouvelles, ou de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Ceux-ci pourront faire l'objet d'ajustements par le vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative. Le suivi de l'exécution, mené sous l'égide du SG par la DFA et la DRH avec les directions, est particulièrement important tout au long de l'année afin de veiller au strict respect des engagements votés par les élus.
Les premiers mois de l'année sont également marqués par l'élaboration du compte administratif, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année précédente réellement exécutées. Il est voté par le Conseil de Paris en juin.

Le calendrier budgétaire



BUDGET 2015 : UN EXERCICE COMPLEXE

L'élaboration du budget a été plus complexe cette année : une nouvelle mandature avec une nouvelle équipe, un contexte très contraint, la préparation du programme d'investissement de la mandature (PIM)…
Le budget 2015 a été élaboré dans un contexte difficile pour l'ensemble des finances publiques françaises. La baisse des dotations de l'État, de 217 millions d'euros par rapport à 2014 pour Paris, a constitué une contrainte très importante pour nos finances. Le « bouclage » du budget en équilibre a été possible grâce à la mobilisation de tous, et notamment des directions qui ont recherché des pistes d'économies tout en conservant une qualité de service égale. « À l'instar du SG, le rôle de la DFA, par sa vision transversale des budgets des directions, a été de proposer et d'imaginer des pistes d'économies, discutées et précisées avec l'ensemble des directions », explique Guillaume Tinlot. Tous les secteurs ont contribué à cet effort. « Nous avons par exemple réfléchi avec la direction de l'Information et de la Communication ou la direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports sur les dépenses de communication, de transport ou de location. Le plus compliqué consiste à trouver des économies sans dégrader la qualité du service rendu. Nous avons été force de propositions, notamment en matière de réformes structurelles. Ces propositions ont permis d'éclairer les décisions et les choix de l'exécutif », explique Céline Lambert, chef du bureau sectoriel Économie et Social.
Par ailleurs, la négociation budgétaire avec les adjoints a eu lieu alors qu'ils venaient d'arriver. La maire a créé en 2014 un Conseil stratégique des finances qui a réuni plusieurs fois autour d'elle ses adjoints, en présence du SG et de la DFA, pour échanger sur les questions budgétaires et avancer des propositions de réformes et d'économies de nature à répondre aux besoins de financement de la collectivité. Ce Conseil a permis de réfléchir à la façon dont Paris pouvait agir avec ses partenaires extérieurs, comme sur la réforme de la taxe de séjour pour laquelle la capitale a été moteur. « Cela a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs politiques à la problématique budgétaire et de préserver les priorités et les intérêts de la collectivité », indique Dominique Frentz. ●

EN SAVOIR + **Le budget 2016 sera compliqué car la baisse des dotations de l'État va se poursuivre jusqu'en 2017 pour un total de 600 M€ de recettes en moins, dont 200 M€ en 2016.**

ZOOM

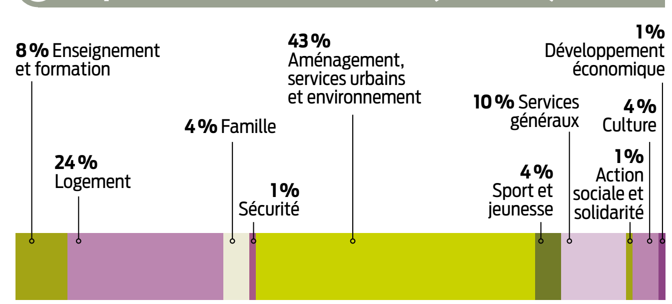
DÉCRYPTAGE

Baisse des dotations de l'État qui représentent 15 % des recettes. Il s'agit d'un mouvement national lié au plan d'économie de l'État de 11 milliards sur les collectivités locales, soit 217 millions d'euros en moins en 2015 pour Paris.

La péréquation concerne les fonds et mécanismes de redistribution de richesses entre collectivités (communes et départements), visant à réduire les inégalités constatées, aux niveaux national et régional. Paris assume ainsi un effort de solidarité à destination des collectivités moins riches qu'elle : 70 millions d'euros de plus qu'en 2014 seront versés cette année. Ces dépenses devraient continuer à progresser dans les années qui viennent et pourraient représenter jusqu'à 10 % de nos dépenses.

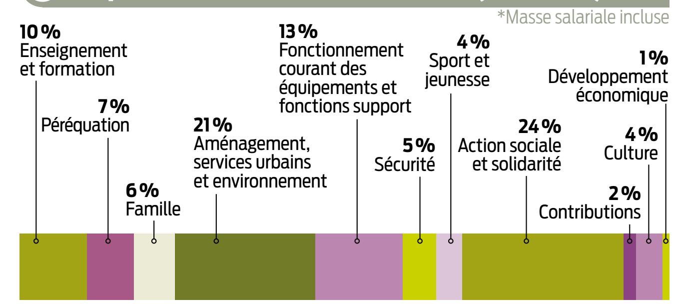
La stabilité fiscale consiste à ne pas relever le taux des impôts locaux. Cent trente millions d'euros d'économies ont été réalisés en interne sur le fonctionnement courant des services et équipements : maîtrise de certaines consommations, certains marchés sont repensés de façon plus avantageuse, économies sur des prestations d'entretien et l'acquisition de petits matériels…

Dépenses d'investissement (BP 2015)



Dépenses de fonctionnement* (BP 2015)

*Masse salariale incluse



DANS LES DIRECTIONS

Le budget est élaboré au sein de chaque direction avant d'être globalisé à l'échelle de la Ville par la direction des Finances et des Achats. Comment ça se passe dans une direction ?

CHRISTOPHE DUPUCH

Chef du bureau de la synthèse budgétaire de la direction des Affaires scolaires (DASCO)

« Un travail en partenariat »

« Le calendrier est fixé par la DFA, avec des points d'étape qui intègrent un temps d'échanges avec elle. Il s'agit d'un travail en partenariat. Au sein de la direction, le bureau de la synthèse budgétaire organise le processus avec tous les acteurs internes pour préparer le budget mais aussi assurer son exécution. Nous avons un rôle de centralisateur des éléments, de compréhension, de pré-analyse, et n'hésitons pas à revenir vers les services pour comprendre certaines demandes afin d'étayer les arguments qui les justifient. Cela concerne par exemple des changements de dispositifs ou des évolutions de prix. Ces échanges en interne et avec la DFA permettent à chacun de comprendre ce qu'on va faire des crédits, comme les subventions versées pour le fonctionnement des collèges, des écoles privées, ou encore des Caisses des écoles qui représentent plus de 80 millions sur les 230 millions d'euros de budget de la DASCO.

Des discussions internes

La DASCO s'entend avec la DFA sur un document type qui indique les différents postes budgétaires permettant une compréhension partagée des éléments. Par exemple, une ligne indique le fonctionnement des écoles maternelles à laquelle sont rattachées plusieurs lignes où sont effectuées les hausses ou les baisses avec des fiches explicatives que nous partageons avec nos interlocuteurs budgétaires dans les sous-directions. Elles permettent de bâtir un argumentaire pour arbitrer d'abord entre nous, au regard du cadrage budgétaire de la DFA, avant l'arbitrage de notre directeur. Puis, ce premier projet de budget est soumis à l'élu sectoriel pour qu'il le valide. Il est ensuite présenté à la DFA et au Secrétariat général. Après l'arbitrage administratif, c'est au tour de l'arbitrage politique entre l'adjoint aux Finances et l'adjoint sectoriel. Il en ressort des sujets de convergence et des sujets de divergence.

Trouver des économies

Nous avons élaboré plusieurs scénarios possibles pour laisser le choix à notre élue de tutelle. Une esquisse du budget est alors partagée avec l'adjoint aux Finances. Des échanges ont eu lieu entre l'adjoint sectoriel et la maire de Paris sur les derniers écarts. De son côté, le budget d'investissement se prépare pour la mandature dont le montant maximal est arrêté pour les projets à mener entre 2015 et 2020 dans le cadre du programme d'investissement de la mandature. Ces projets concernent la construction d'écoles neuves et les opérations de restructuration. La direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) apporte toute son expertise pour budgéter le coût d'une opération de construction ou de rénovation. Certaines estimations viennent aussi de la direction de l'Urbanisme (DU). Les demandes d'inscription d'autorisations de programme sont indiquées dans le budget. » ●

ZOOM

FAIRE FONCTIONNER UNE ÉCOLE

Au-delà des classes, ce bâtiment qui relève du patrimoine municipal permet de réaliser différentes activités : centres de loisirs, ateliers ARE, activités sur le temps du soir, cantine le midi avec interclasse... Différents intervenants et différents éléments sont à prendre en compte dans le budget d'investissement et de fonctionnement. Ainsi, la DASCO doit entretenir au quotidien le bâtiment et réaliser des travaux en investissement pour garantir la sécurité et permettre les améliorations pédagogiques, comme la création d'une bibliothèque. Mobilier, jeux pour la cour ou encore équipements sportifs représentent des charges de fonctionnement et d'investissement portées par la DASCO. Les fournitures scolaires et les produits d'entretien relèvent quant à eux des mairies d'arrondissement et sont inscrits à l'état spécial d'arrondissement. Pour permettre aux mairies de calculer le forfait fournitures, la DASCO leur communique les prévisions du nombre d'élèves et les nouvelles écoles. Quand les crédits sont votés, ils reviennent pour partie à la DASCO. À cet effet, les directeurs d'école font remonter leurs besoins auprès de la circonscription des Affaires scolaires dont ils dépendent : c'est elle qui négocie le montant définitif qui sera délégué par la mairie d'arrondissement à la DASCO. En février, les directeurs d'école peuvent alors commander les fournitures sur un outil qu'elle met à leur disposition.



Différents éléments sont à prendre en compte dans le budget pour qu'une école puisse fonctionner.



Chaque mairie d'arrondissement dispose d'un budget propre.

DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Les états spéciaux des arrondissements représentent une procédure à part du budget qui concerne essentiellement les dépenses de fonctionnement. À l'instar du budget général, cette procédure comporte une phase administrative et une phase politique. Les mairies disposent également d'enveloppes au titre des investissements localisés.

PIERRE BOURRIAUD

Directeur général des services de la mairie du 17e arrondissement

« 173 équipements de proximité »

« Écoles, crèches, établissements sportifs, culturels, espaces verts ou encore maison des associations, l'arrondissement compte 173 équipements de proximité. La mairie d'arrondissement dispose de la quasi-totalité du budget de fonctionnement, hors frais de personnel, en gestion directe ou déléguée aux directions. L'état spécial se prépare dès février. Il est élaboré en lien avec les directions gestionnaires des équipements lors de réunions auxquelles participe l'adjoint sectoriel. À partir des dépenses de l'année N-1, nous faisons des projections prenant en compte les besoins nouveaux pour évaluer les dépenses de l'année N+1. Fin avril/début mai, une première proposition est réalisée en respectant la note de cadrage élaborée par la DFA et l'adjoint aux Finances. Elle est accompagnée d'une note précisant les priorités du budget. Après avoir examiné cette proposition, la DFA nous reçoit fin mai/début juin, lors d'une réunion au cours de laquelle nous défendons notre budget. Il faut savoir que la grosse partie des dépenses concerne le chauffage, le gaz et l'électricité qui sont évaluées par la direction du Patrimoine et de l'Architecture. Dans le courant de l'été, la DFA communique sa proposition qui est rediscutée lors d'une réunion politique entre la maire d'arrondissement, l'adjoint aux Finances et le Premier adjoint. En amont, nous avons fait remonter ce qui ne nous satisfaisait pas dans la proposition de la DFA. La maire du 17e présente deux ou trois sujets sur lesquels elle veut insister, l'essentiel des dépenses qui ont trait aux moyens de fonctionnement des équipements faisant généralement consensus. La proposition arrêtée est ensuite présentée au conseil d'arrondissement de novembre, avant le vote du budget primitif en décembre par le Conseil de Paris.

Des investissements localisés

Parallèlement, la mairie participe à la discussion sur le budget d'investissement au travers des investissements localisés. Entre mars et mai, la maire d'arrondissement rencontre chaque direction lors d'une réunion qu'elle préside à laquelle sont associés le directeur et les services concernés. Ces moments d'échanges privilégiés permettent de programmer les travaux d'un montant inférieur à 1 million d'euros dans les équipements et sur l'espace public. La maire a le choix et la maîtrise complète des opérations au sein des enveloppes des investissements d'intérêt local d'un montant global de 5,2 millions d'euros. Les grosses opérations supérieures à 1 million d'euros, comme refaire une école ou une piscine, peuvent être proposées par la maire d'arrondissement et décidées par la maire de Paris. Elles entrent dans le cadre du PIM. Lors de la conférence de programmation des équipements, qui se tient la première quinzaine de novembre avec la maire de Paris et les 20 maires d'arrondissement, elle rend ses arbitrages et communique les investissements qu'elle valide pour les équipements de proximité et l'espace public. » ●

EN SAVOIR + Mi-avril, une réunion avec tous les maires d'arrondissement permet de ventiler le budget supplémentaire qui viendra dès juillet compléter le budget primitif.

Quid du budget participatif ?

Au total, 480 millions d'euros seront consacrés au budget participatif sur la durée de la mandature. À compter de 2015, les habitants soumettent eux-mêmes des propositions pour un montant de 75 millions d'euros cette année. Cela impose une nouvelle façon de préparer le budget tout en respectant le programme de mandature. Les projets peuvent concerner l'ensemble de la Ville à travers des thématiques communes ou un arrondissement puisque les mairies d'arrondissement ont la possibilité de mettre en place un budget participatif local. Elles peuvent y consacrer une enveloppe représentant un maximum de 30 % de leur dotation d'investissements d'intérêt local. Les mairies d'arrondissement bénéficient alors d'un mécanisme d'incitation financière : pour un euro alloué au budget participatif par arrondissement, il est ajouté un euro supplémentaire pour le financement du projet qui sera retenu lors du vote.

AIDER LES SANS-ABRI À PASSER L'HIVER

▶▶ Face au froid et aux intempéries de l'hiver, la Ville de Paris a mis en place de nouvelles mesures, en partenariat avec l'État, pour venir en aide aux sans-abri. Cet engagement s'inscrit dans la lutte contre la grande exclusion, « Grande cause » de la mandature.

Alors que les premiers frimas se font sentir, de nombreux agents, en majorité volontaires, sont mobilisés pour s'occuper des personnes vivant dans la rue. Issus de différentes directions, ils travaillent main dans la main pour leur apporter un peu de bien-être et de réconfort, mais aussi éviter l'irréparable. Bon nombre d'entre eux n'en sont pas à leur première expérience et s'attachent à accomplir chaque année ces longues nuits durant lesquelles ils se sentent utiles. À l'instar des autres lieux d'hébergement d'urgence, le gymnase des Invalides, dans le 7e arrondissement, a changé de configuration pour se transformer en vaste dortoir où ont été installés des lits de camp équipés de couvertures, des tables et des chaises.

Apporter un peu de bien-être et de réconfort, mais aussi éviter l'irréparable.

Participer à l'hébergement d'urgence

Les équipes du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui passent la nuit sur place, assurent l'accueil des personnes, leur proposent des boissons chaudes, des repas et les invitent à prendre une douche. Une présence 24 heures sur 24 est assurée par des agents de la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) qui se relaient pour intervenir en cas d'une éventuelle panne et entretenir les lieux. Côté sécurité, elle relève des inspecteurs de la direction de la Prévention et de la Protection (DPP), également sur le terrain. Dans les mairies d'arrondissement qui ouvrent aussi leurs portes lors des grands froids pour offrir des repas, voire un hébergement, les agents d'accueil et de surveillance sont présents à l'entrée et veillent à ce que tout se passe bien. Une solidarité indispensable se met alors en place. ●



RENFORTS
Des assistantes sociales du CASVP se portent volontaires pour venir en renfort au Samu social. Objectif : s'assurer de l'état de santé des personnes sans abri et leur proposer un hébergement d'urgence.



MARAUDES
L'unité d'assistance aux sans-abri de la DPP est renforcée afin d'augmenter les maraudes et faciliter la mise à l'abri des plus exclus. Dès le déclenchement du Plan Hiver, les inspecteurs assurent des maraudes de nuit dans les bois de Boulogne et de Vincennes.



ACCOMPAGNEMENT
Les personnes accueillies en gymnase peuvent recevoir un accompagnement social par des coordinateurs sociaux pour faciliter leur orientation vers de l'hébergement pérenne. Elles bénéficient aussi de consultations médicales.

ZOOM

« ÉVITER TOUT DÉBORDEMENT »

« Depuis quelques années, plusieurs associations invitent des sans-abri à prendre un repas à la mairie du 1er arrondissement. L'opération se déroule du 1er décembre au 31 mars. Ils sont une trentaine à venir chaque soir à partir de 18 h 15. En poste avec un collègue à l'entrée de la mairie, je vérifie qu'ils sont bien en possession de leur invitation remise par l'association. Dans le cas contraire, j'explique qu'ils ne peuvent pas entrer, mais il m'arrive aussi d'appeler le représentant sur place qui décide si la personne peut être accueillie. Lorsqu'un incident éclate dans la salle, j'interviens pour couper court et éviter que cela se répercute sur les autres. À la fin du repas, aux alentours de 20 h, je m'assure qu'ils ont tous quitté les lieux et qu'aucun ne s'est caché. Ceux qui se sont bien comportés repartent avec une invitation pour le lendemain. Je retrouve ainsi quelques habitués avec lesquels un dialogue se crée. Il est important de les rassurer en leur faisant comprendre que je filtre les entrées pour éviter tout débordement. À la mairie du 4e, une association accueille aussi pendant les périodes de grands froids une vingtaine de sans-abri pour prendre un repas et, parfois, une dizaine d'entre eux restent dormir dans une salle aménagée. Là encore, mon rôle est de surveiller les entrées. »

JUSTIN GRAD, agent d'accueil et de surveillance à la circonscription centre, DPP



HÉBERGEMENT
En cas de grand froid, la Ville mobilise près de 1 000 places dans 12 gymnases et 5 salles de mairies d'arrondissement. Elle met aussi à disposition 3 bâtiments, soit 150 places pour accueillir des familles et personnes isolées.



RESTAURANT SOLIDAIRE
Ouvert début février dans le 19e arrondissement, un 8e restaurant solidaire offre chaque soir 180 repas, principalement aux familles hébergées et aux personnes âgées précaires.

OFFRIR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

▶▶ Alors que les agents et les Parisiens étaient invités à proposer des idées pour améliorer l'accès aux services publics, trois agents se sont prêtés à l'exercice pour *Mission Capitale*.



JULIEN GIRINON
Conseiller à la vie sportive des 7e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements. Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)



ANGELA UYSAL
Conseillère logement au bureau des relations avec le public. Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)



DANIEL MAFOULA
Secrétaire médico-social dans les services sociaux départementaux polyvalents. Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)

Quel public accueillez-vous ?

ANGELA UYSAL : Le service accueille environ 70 personnes par jour qui viennent pour une première demande de logement social ou pour le suivi d'un renouvellement. Les usagers ont le choix de faire cette démarche au sein d'une antenne logement, d'une mairie d'arrondissement ou ici. Mon but est de les aider à monter le dossier le plus cohérent possible, la finalité pour eux étant bien sûr qu'ils obtiennent un logement social. Mais nous n'avons aucun pouvoir dans la procédure d'attribution des logements. Il y a aussi de nombreuses demandes de renseignements qui ne nous concernent pas toujours, alors je les oriente vers le bon service.
JULIEN GIRINON : Nous accueillons tous les publics qui viennent pratiquer le sport dans les équipements de la Ville, qu'ils soient individuels, scolaires ou associatifs. J'ai la responsabilité du dispositif d'animation sur cinq arrondissements. Récemment nous avons mis en place le coaching sportif dans deux stades et développé les activités en extérieur, à l'instar des sports de nature comme le disc-golf et la course d'orientation. Nous essayons aussi de proposer des animations pour les jeunes filles. Les activités couvrent toutes les plages horaires pour répondre aux différents publics et nous testons l'ouverture le soir jusqu'à minuit dans plusieurs équipements en lien avec les associations.
DANIEL MAFOULA : Nous accueillons un public très large, de tous les âges, qui rencontre différents problèmes, dont le plus récurrent concerne le logement. Certaines personnes viennent pour des soucis financiers, des violences conjugales, d'autres suite à un déménagement et parce qu'elles bénéficiaient déjà d'un suivi social ailleurs. Il y a un véritable travail d'écoute au niveau du pré-accueil pour cerner la cause de leur visite, car il peut parfois s'agir d'une demande sous-jacente qui n'est pas dite d'emblée, notamment dans le cas des violences conjugales.

Quelles difficultés avez-vous identifiées ?

ANGELA UYSAL : Notre service est bien identifié. Il a été labellisé QualiParis pour son accueil du public, ce qui est encourageant pour nous. C'est une reconnaissance de notre travail. Nos usagers savent comment faire une demande de logement. Cependant, depuis la mise en place de la cotation, nous devons leur expliquer les principes de ce nouveau système de présélection et leur faire comprendre que ce n'est pas l'ancienneté de leur demande qui leur procure le plus de points. Par ailleurs, les personnes n'ont pas toujours la bonne information concernant leur dossier car d'autres organismes ou associations ont pu leur donner des informations erronées qu'il faut revoir.
JULIEN GIRINON : L'insuffisance d'équipements sportifs par rapport à la population de plus en plus demandeuse constitue la principale difficulté. Cela peut créer des tensions, d'autant que certains usagers plus utilisateurs que d'autres s'approprient l'espace public. Par ailleurs, pour des raisons de saturation, certains services manquent pour faciliter la pratique sportive, comme la possibilité de laisser ses affaires dans un vestiaire le temps de faire son jogging puis de pouvoir ensuite prendre une douche.
DANIEL MAFOULA : Certaines personnes ont encore une image négative du service social, pensent qu'il s'adresse uniquement à ceux qui se trouvent en très grande précarité et qu'elles ne sont pas concernées. Aussi, une partie des gens n'osent pas solliciter de l'aide sous prétexte qu'ils auraient l'impression de faire la manche. De leur côté, les jeunes actifs ne viennent pas souvent alors qu'ils pourraient recevoir une aide temporaire. Peut-être parce que nos missions ne sont pas suffisamment connues.

À quelles améliorations pensez-vous ?

ANGELA UYSAL : L'implantation d'une borne interactive pourrait permettre aux usagers d'imprimer une attestation. Certains d'entre eux qui n'ont pas accès à Internet viennent uniquement pour obtenir ce document. La réception sur rendez-vous est aussi une bonne piste d'amélioration. Il faudrait également une meilleure communication entre les guichets enregistreurs d'Île-de-France pour donner la bonne information aux usagers.
JULIEN GIRINON : Au-delà d'augmenter le nombre d'équipements sportifs, il faudrait faciliter l'accès à certains publics, notamment les femmes et les pratiquants individuels. Les services pourraient aussi être améliorés sur la base des nouvelles technologies, telles qu'une application proposant un programme sportif et santé, accompagnée des conseils d'un coach sur place. Nous avons imaginé un projet qui devrait voir le jour cette année. De son côté, Paris Escalade, ouvert le 2 mars, permettra aux individuels de réserver des créneaux sur les murs dans deux nouveaux équipements. Il faudrait développer cette offre car, pour l'heure, toute création de salle d'escalade entraîne la saturation automatique du nombre d'adhérents. Enfin, le projet sport urbain en liberté issu du budget participatif devrait permettre d'accroître l'offre et de répondre à la pratique auto-organisée.
DANIEL MAFOULA : Dans les différents services où j'ai travaillé, le pré-accueil manque souvent de confidentialité car il est situé dans la salle d'attente. Nous devons à la fois donner un ticket aux personnes qui se présentent pour un rendez-vous tout en faisant une évaluation de celles venant pour la première fois. Cela peut entraîner un manque de concentration de notre part et ne pousse pas l'usager à parler d'un problème délicat. Il faudrait aussi mieux communiquer sur les missions de notre service car certains usagers viennent avec beaucoup d'espoirs alors que nous ne traitons pas tous les problèmes. ●

ZOOM

UNE GRANDE CONSULTATION

Dans sa lettre de vœux adressée aux agents, la maire a souhaité s'appuyer directement sur l'expertise des acteurs du service public municipal pour l'améliorer. Les agents, dont un grand nombre sont au quotidien au contact des usagers, ont une connaissance fine de leurs pratiques et de leurs attentes.
Ils ont souvent des idées pour améliorer la qualité du service mais pas forcément beaucoup d'occasions pour les exprimer. C'est pourquoi une grande consultation a été lancée pour faciliter l'accès des Parisiens aux services municipaux et diversifier les publics, identifier des axes de progrès pour mieux répondre aux besoins des usagers, mais aussi comprendre les raisons de non recours aux services offerts. Quatre thématiques ont été retenues sur la base de l'exploitation des enquêtes disponibles : améliorer l'accès aux prestations sociales, faciliter l'accès de tous aux offres culturelles, favoriser la pratique sportive à Paris, simplifier les démarches en mairie.

CALENDRIER

→ **Janvier/février :** groupes et entretiens qualitatifs avec les agents et les usagers.
→ **Du 9 janvier au 13 février :** consultation en ligne des agents sur IntraParis et ateliers dans les équipements et services.
→ **Du 22 janvier au 13 février :** consultation en ligne des Parisiens sur paris.fr.
→ **Du 13 février à fin mars :** analyse des résultats de la consultation.
→ **De fin mars à fin juin :** travail sur les pistes d'évolution à retenir et à approfondir.
→ **Été :** restitution des résultats aux agents et aux Parisiens.

missions
REGARDS CROISÉS

AUX PETITS SOINS DES RÉSIDENTS

Ils travaillent au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Jardin des Plantes (5ᵉ), géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Leur objectif : assurer le bien-être des résidents. Rencontre avec cinq professionnels animés par un fort esprit d'équipe.



TEGUY TERRO

MÉDECIN COORDONNATEUR

BIOEXPRESS → Études de médecine à Bordeaux. Exerce d'abord dans le libéral puis au sein de l'unité de soins longs séjours d'un hôpital local. Devient médecin coordonnateur à l'EHPAD Jardin des Plantes en avril 2013.

« LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE »

« J'assure la prise en charge médicale des résidents. Je m'occupe d'abord de l'évaluation d'admission pour déterminer leurs pathologies et leur niveau d'autonomie. Elle porte sur tous les aspects car je dois veiller à ne pas accepter de résidents trop dépendants pour que l'équipe paramédicale puisse assurer correctement leur prise en charge. Plusieurs professionnels y participent : le kinésithérapeute, l'animatrice, la psychologue et la psychomotricienne. À partir de cette évaluation, je réalise le projet de vie qui indique la prise en charge au jour le jour. Je m'appuie aussi sur le dossier rempli par le médecin traitant précisant les antécédents et je fais le point avec lui pour harmoniser nos pratiques. Deux médecins vacataires exercent dans l'établissement, ce qui permet d'avoir toujours un médecin d'astreinte pouvant intervenir en cas de problème. À côté, je suis responsable du codage de la dépendance. Chaque résident a un score selon son autonomie qui est évalué tous les six mois, pour lequel je recueille aussi des informations auprès de l'équipe paramédicale. Ce codage permet de déterminer la prise en charge pour l'hygiène, l'habillage, les déplacements et l'alimentation, et conditionne la dotation en personnels. Un autre score concerne la prise en charge médicale par rapport aux pathologies et à leur gravité. Réalisé une fois par an, il conditionne la dotation financière de l'établissement. En tant que coordonnateur, je suis l'interlocuteur de tous les professionnels dans le domaine de la gériatrie et réponds aux demandes de renseignements sur les résidents. J'ai aussi un rôle de soutien et d'information des équipes et des familles par rapport aux pathologies des résidents. Garant des protocoles de prise en charge, je les réalise, assure la formation des équipes et vérifie leur application. L'établissement évolue de plus en plus vers la médicalisation, ce qui implique de faire évoluer les pratiques professionnelles. Ici, j'ai une double casquette de médecin clinicien et de manager. C'est un bon prolongement de la médecine générale. » ●

> **J'ai une double casquette de médecin clinicien et de manager.**
> TEGUY TERRO



ANNE DE LA BRÉLIE

PSYCHOLOGUE DES RÉSIDENTS

BIOEXPRESS → Master 2 de recherches en psychologie clinique et psychopathologies. Débute à l'hôpital Bichat en gériatrie dans un service de moyens et longs séjours. Intègre le CASVP en 1994 à l'EHPAD Cousin de Méricourt (94). Rejoint l'EHPAD Jardin des Plantes en 2004.

« ASSURER LE SUIVI PSYCHOLOGIQUE DES RÉSIDENTS »

« Mon rôle est d'assurer le suivi psychologique des résidents. La première prise de contact avec la famille a lieu au moment de l'admission, puis je rencontre le nouveau résident pour lui proposer un suivi d'accompagnement qui va favoriser son intégration dans l'établissement. Cela permet de dresser son profil psychologique ainsi que l'inventaire de ses besoins. Ce suivi peut parfois se faire sur un plus long terme. 70 % de la population de l'établissement sont atteints de symptômes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et une fraction souffre de troubles psychiatriques. Je pratique alors des évaluations neuropsychologiques à partir de tests. Ils donnent des connaissances sur les capacités cognitives des personnes âgées et permettent de dépister les premiers signes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies neurodégénératives. Je suis aussi vigilante aux cas de dépression ou d'anxiété qui peuvent nécessiter une prise en charge en lien avec le médecin. Je participe d'ailleurs aux réunions avec l'équipe soignante pour savoir comment se passent les soins. Mon travail ne peut se faire autrement qu'en équipe car j'ai besoin de l'aide de mes collègues ; nous sommes complémentaires. Je participe aux réunions de cadres avec l'équipe de direction qui me permettent d'être dans cette dynamique institutionnelle et de l'informer des demandes importantes pour les résidents et leurs familles. Par ailleurs, j'anime un atelier hebdomadaire de stimulation cognitive auquel participent sept résidents. Des exercices font travailler leur mémoire, le langage, la compréhension. Cet atelier favorise aussi les liens sociaux. Je rencontre parfois les familles à leur demande, surtout lors des accompagnements de fin de vie ou quand la personne âgée est en crise ou s'aggrave sur le plan cérébral. Les familles ont besoin d'explications, d'être rassurées et conseillées. C'est une relation de confiance qui s'établit avec elles. Je peux aussi proposer une médiation quand un conflit surgit entre la famille et l'institution ou lors d'une plainte. J'essaie de cerner les problèmes et de temporiser. Mon métier exige d'avoir une grande tendresse pour les personnes âgées et beaucoup de compréhension pour les familles, mais aussi de faire preuve de tempérance pour apaiser les éventuelles tensions entre les personnes. » ●

> **Mon métier exige d'avoir une grande tendresse pour les personnes âgées.**
> ANNE DE LA BRÉLIE

« DISPENSER LE SOIN ADÉQUAT »

« Nous sommes quatre infirmières à travailler le matin car c'est là que nous bouclons le maximum de tâches avant de passer le relais à nos collègues de l'après-midi. Je vérifie d'abord les prescriptions médicales et les transmissions laissées par l'équipe de garde. Ensuite, je m'occupe des prises de sang, distribue aux résidents leurs médicaments, contrôle le taux de glycémie et réalise des injections d'insuline, prends la tension artérielle, fais les pansements. Une fois les soins terminés, je fixe les rendez-vous pour les consultations spécifiques et je prépare les papiers administratifs. Il s'agit d'un travail d'équipe dont le médecin coordonnateur est le pilier. J'encadre les aides-soignantes. Même si ce sont elles qui se chargent de la toilette, il m'arrive d'en faire dans le cadre de la prise en charge globale du résident. Cela me permet de réévaluer ses capacités et de réactualiser son dossier. Comme les aides-soignantes sont au plus près des résidents, elles me transmettent des informations, telles qu'un état de fatigue ou un teint blafard, afin que je puisse dispenser le soin adéquat ou avertir le médecin. Notre objectif commun est que le résident se sente au mieux dans son lieu de vie. Nous devons nous adapter aux habitudes et aux rythmes de chacun. L'une des difficultés concerne l'éducation des personnes âgées aux médicaments. Certaines ont pu s'autogérer dans le passé, notamment les diabétiques, or il faut leur faire comprendre que le traitement peut évoluer et qu'ils prennent conscience d'une perte d'autonomie. Tout est dans la négociation. J'ai choisi la gériatrie car la communication y est importante. Il faut être dans l'empathie, être conciliant. Des liens se créent forcément car nous voyons les personnes dans leur quotidien. Ce n'est pas simple tous les jours mais c'est un métier gratifiant : je reçois souvent les remerciements des résidents et de leurs familles. » ●

> **Notre objectif commun est que le résident se sente au mieux dans son lieu de vie.**
> ÉLODIE LEGENTY

→



ÉLODIE LEGENTY

INFIRMIÈRE

BIOEXPRESS → Valide une année en école d'infirmière. Intègre le CASVP en 2007 comme aide-soignante à l'EHPAD Cousin de Méricourt (94). Retourne à l'école d'infirmière en 2010, en sort diplômée en 2013 puis rejoint l'EHPAD Jardin des Plantes.



LAURENT MONTAGNÉ
CHEF DE CUISINE

BIOEXPRESS → Charcutier pendant 13 ans. Passe le concours d'ouvrier professionnel cuisinier du CASVP en 1993. Intègre la résidence Saint-Charles (15e). Concours de maître ouvrier en 1995 et devient responsable de cuisine. Exerce à l'EHPAD Jardin des Plantes depuis 1998.

« PRÉPARER TOUS LES REPAS SUR PLACE »

« Pour préparer tous les repas chaque jour sur place, je gère une équipe de cinq cuisiniers et de six agents de cuisine. 60 à 70 résidents déjeunent dans le restaurant de l'établissement, ils sont un peu moins nombreux pour le repas du soir. Les autres, une cinquantaine de résidents, sont servis en chariot chaud dans les étages. En principe, les menus sont identiques, mais il m'arrive de les adapter pour faciliter la vie aux personnes et éviter le gâchis, d'autant que l'appétit diminue avec l'âge. Ainsi, lorsqu'il y a du lapin au restaurant, je propose des paupiettes de lapin dans les étages, plus faciles à mâcher. Notre prestataire nous livre tous les produits nécessaires à la préparation des repas dont les menus sont définis par ses diététiciennes pour sept semaines, puis validés par le CASVP. Je commande le nombre de portions désirées et m'attache à proposer des plats de remplacement lorsque je sais qu'un plat ne plaira pas à tous. Mon but est que les résidents mangent, alors je m'arrange pour qu'ils puissent choisir la viande, les légumes, les desserts… Sauf prescriptions médicales, ils ne suivent pas de régime. Le menu est affiché et tout est servi à la demande. Pour les associer, j'anime une commission des menus qui se réunit une fois par trimestre. Nous préparons également le petit déjeuner ainsi que le goûter. Les services sont assurés sept jours sur sept grâce à deux équipes en roulement de 7 h à 20 h 30. Les résidents sont heureux quand ils viennent manger ; j'essaie de les satisfaire au mieux même si ce n'est pas toujours facile. Quand ils disent que c'est bon, j'éprouve une satisfaction, mais il ne faut pas s'attendre à trop de compliments. Les voir manger avec plaisir suffit. » ●

> **Mon but est que les résidents mangent, alors je m'arrange pour qu'ils puissent choisir.**
> LAURENT MONTAGNÉ

« GÉRER LE DOSSIER ADMINISTRATIF »

« C'est l'aspect humain, le côté social et relationnel avec les personnes âgées, qui m'ont poussée à m'occuper des admissions quand le poste s'est libéré. Il me permet de réunir mes compétences en secrétariat et de les mettre au service de la personne. Je m'occupe de l'hébergement qui consiste à calculer le coût mensuel et à émettre les factures. L'autre aspect concerne l'admission avec la présentation de la candidature et la préparation de l'entrée. Ainsi, je constitue et gère le dossier administratif du résident pour lequel je suis en contact avec la famille à partir du moment où une place se libère. Je communique le coût, organise et participe à la visite médicale d'admission avec l'équipe soignante, fais visiter l'établissement aux familles ou aux aidants. Entrer en institution marque un tournant dans la vie matérielle des gens. Je leur donne les bonnes informations et m'occupe de tout l'aspect administratif. Certains résidents sont seuls et n'ont pas d'entourage, pour d'autres, je travaille beaucoup par mail avec les tuteurs. Nous accueillons parfois des personnes très désocialisées, en situation de grande précarité. J'essaie de les impliquer, de leur redonner de l'autonomie en faisant de l'accompagnement quand cela est possible. Je m'adapte toujours en fonction de chacun car j'ai une bonne connaissance du profil et de la situation des résidents. J'adapte mon langage pour bien leur expliquer les choses. J'ai aussi de nombreux contacts avec les autres services, notamment avec l'équipe soignante puisque je tiens à jour la Sécurité sociale et les mutuelles des résidents. Lorsqu'il faut renouveler une prise en charge à 100 %, je le signale au médecin. Sans oublier que je participe aux instances de l'établissement : les réunions des familles et le conseil de vie sociale. Ce poste exige d'avoir une grande capacité d'écoute. » ●

> **Je m'adapte toujours en fonction des possibilités de chacun.**
> ISABELLE MARQUES

ISABELLE MARQUES
SERVICE DES ADMISSIONS

BIOEXPRESS → BTS de bureautique. Secrétaire commerciale dans le privé, en charge notamment d'appels d'offres. Passe le concours d'adjoint administratif du CASVP en 2001. Affectée à l'EHPAD Jardin des Plantes en 2002, au service gestion pendant deux ans avant de prendre le poste des admissions.





Bruno Ballouard sur le tournage de *Lili Rose*.

▶▶BRUNO BALLOUARD, 48 ans, technicien à l'Agence d'écologie urbaine de la direction des Espaces verts et de l'Environnement, a signé son premier long-métrage, *Lili Rose*, comme auteur et réalisateur.

« J'ESPÈRE QUE D'AUTRES FILMS SUIVRONT »

Il a toujours écrit, d'abord des histoires, puis des nouvelles, avant de passer aux scénarios. Animé par l'envie de tourner un film, il aura fallu plus de 20 ans à cet autodidacte pour se lancer. Après deux courts-métrages, *Micheline* en 2008 et *Johnny* en 2011 qu'il a écrits et réalisés, Bruno passe à la vitesse supérieure avec *Lili Rose*. Sorti en octobre dernier, le film, distribué dans 14 salles le premier jour à travers la France, a été salué par la critique.

DÉCLIC

« J'ai eu la chance de pouvoir participer à un atelier de scénario organisé par le festival Côté Court de Pantin. J'ai ensuite enchaîné avec le marathon d'écriture au festival des scénaristes. C'est une expérience très intéressante qui consiste à écrire un scénario de court-métrage en 48 heures. Puis j'ai décidé d'envoyer un script par La Poste à une seule boîte de production, Offshore, pour savoir si le récit marchait, en me disant que si je n'avais aucun retour, c'est que l'histoire n'était pas bonne. Je suis tombé sur une jeune société de production qui lisait encore les scénarios, avec des producteurs qui ont cru en le mien et qui m'ont aidé. Ce premier court-métrage a reçu un prix qui m'a permis d'enchaîner sur le suivant. Nous avons fait les trois films ensemble. »

LILI ROSE

« *Lili Rose* a pour thème la liberté à travers l'émancipation d'une jeune femme au sein d'un trio amoureux. Le film a été réalisé avec un budget de seulement 300 000 euros grâce au financement par deux régions, mais cela ne se voit pas à l'image. J'ai pu choisir les comédiens, malgré quelques discussions avec le producteur, et constituer l'équipe technique. Les gens ont accepté de travailler pour presque rien car ils aimaient le projet. Catherine Jacob est même venue tourner gracieusement durant un week-end. Le film ressemble à ce que je souhaitais, car le producteur a respecté mes choix au tournage et en postproduction. »

TOURNAGE

« Nous avons tourné cinq semaines en Bretagne en juillet 2013 pendant lesquelles il a fallu gérer le temps. Sur un tournage aussi court, tout le monde va dans le même sens et est entièrement disponible pour le film. Je ne suis pas encadrant dans ma vie professionnelle, mais la direction des comédiens s'est faite naturellement. Dans ma façon de réaliser, je n'ai pas peur d'essayer, de leur parler, de les guider. Certains posent des questions, d'autres pas. Je préfère laisser une certaine liberté aux comédiens et ne pas tout contrôler. Cela permet de faire entrer de la vie dans le film. »

PROMO

« C'est grâce aux jours épargnés sur mon compte épargne temps que j'ai pu réaliser mon projet, aussi bien pour le tournage que pour le montage puis la promotion du film.

> **Le film ressemble à ce que je souhaitais car le producteur a respecté mes choix au tournage et en postproduction.**

J'ai assisté à seize avant-premières en trois semaines, un peu partout en France dont une à Paris, pour présenter le film avec les comédiens. Il a reçu de bons retours. »

PROJETS

« N'ayant fait aucune école de cinéma ni suivi de formation pour devenir réalisateur, cette aventure m'a totalement décomplexé et m'a conforté dans ce que je voulais faire. Elle m'a ouvert à un autre monde que je ne connaissais pas, mais je garde les pieds sur terre. J'ai déjà écrit mon prochain scénario, celui d'un film très noir dont l'histoire, se déroulant sur 24 heures, est centrée sur la chute vertigineuse et inéluctable d'un jeune homme. Le plus dur est de faire le premier long-métrage. J'espère que d'autres films suivront. » ●

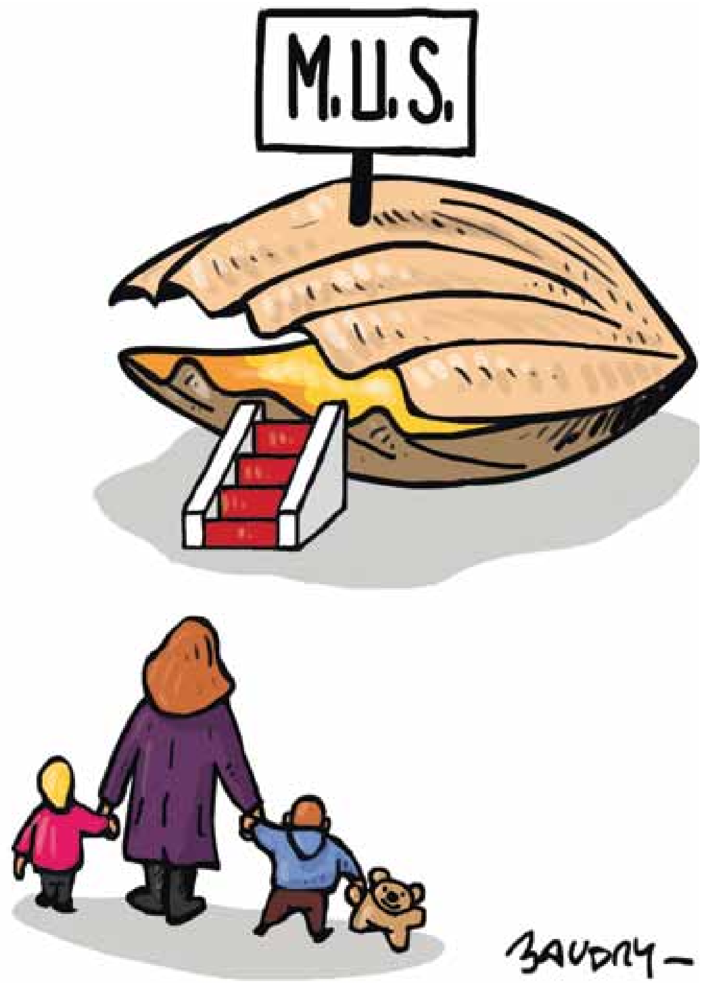
À VOIR

Lili Rose. Découvrez le film lors d'une séance exceptionnelle du ciné-club pendant laquelle Bruno Ballouard et des comédiens viendront échanger avec vous sur le film, le 24 mars à 18h30 à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. Lire le pitch sur IntraParis. Réservation indispensable sur IntraParis > À l'affiche.

DIRE STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES

▶▶Les violences au sein du couple sont malheureusement une réalité qui touche aussi les agents de la Ville. Pour aider celles et ceux qui en sont victimes, la Mission Urgences sociales assure un véritable accompagnement.

En novembre 2012, la résidence sociale Stella ouvrait ses portes pour accueillir des femmes, agents de la Ville, victimes de violences conjugales. Cinq femmes, dont quatre avec des enfants, s'installaient dans de petits appartements et bénéficiaient d'un suivi par la Mission Urgences sociales (MUS) et les deux associations avec lesquelles elle travaille sur l'accompagnement psychologique et juridique. Parmi ces cinq femmes, certaines ont été relogées, d'autres ont trouvé une solution d'hébergement. Depuis, la résidence continue d'accueillir celles qui ont décidé de mettre un terme à une situation familiale ou conjugale intolérable ou insoutenable. En cas d'absence de disponibilité au sein de la résidence Stella, un hébergement à l'hôtel leur est proposé, leur permettant ainsi de quitter le domicile conjugal. Les femmes sollicitant la MUS bénéficient d'un accompagnement social personnalisé, adapté et rassurant, qu'elles soient logées à Stella ou à l'hôtel. Si l'on parle de la violence subie par les femmes, qu'elle soit psychologique ou physique, certains hommes vivent également des situations similaires. Aussi, l'équipe de la MUS a décidé de leur proposer le même accompagnement. « Les hommes peuvent vivre des situations aussi dramatiques que les femmes et ils éprouvent davantage de difficultés à en parler, explique Laetitia Souchet, responsable de la MUS. Les violences conjugales et familiales touchent toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les milieux sociaux. Elles ne doivent plus être un tabou, c'est pourquoi la politique développée par la DRH s'adresse à l'ensemble des agents. Tout agent qui en est victime peut recevoir une écoute, des conseils, un accompagnement. Il doit prendre conscience que son employeur se soucie de cette problématique et peut lui proposer une aide. » ●



CONTACT :
Mission Urgences sociales.
Direction des Ressources humaines.
2, rue Lobau. 75004 Paris.
Téléphone : 01 42 76 79 79.

« Le sauvetage d'une famille »

Marie* et ses enfants, victimes de violences conjugales et familiales, se sont reconstruites grâce à la MUS.

MARIE*
Victime de violences conjugales

* Le prénom a été modifié.

« Je n'imaginais pas vivre un jour une telle situation. Victime de violences conjugales depuis plusieurs années, j'ai décidé de quitter le domicile conjugal lorsque mes deux filles me l'ont demandé, en souffrance, m'avouant qu'elles étaient elles aussi victimes de violences de la part de leur père. Nous sommes parties en juin 2012, à l'aube des grandes vacances, pour ne jamais revenir. Ayant préparé à l'avance ce départ, j'étais déjà aidée par un psychologue et j'avais contacté une avocate spécialisée. Mais dès la rentrée scolaire, nous avons été confrontées à des problèmes d'hébergement. Mon chef de service, à qui j'avais parlé de ma situation, m'a conseillée de me rapprocher du service social de la Ville. Et j'avoue que la MUS est à l'origine du sauvetage d'une famille. Grâce à elle, en novembre 2012, nous avons emménagé à la résidence Stella dans un petit appartement où nous sommes restées un an et demi.
Cela nous a permis de retrouver un cadre de vie normal. Le travailleur social de la MUS venait tous les quinze jours et j'étais également suivie par les éducatrices spécialisées d'une association partenaire. Elles nous ont aidées au quotidien et nous ont permis de ne pas être isolées. J'ai pu tenir le coup durant cette épreuve où l'administration s'est toujours montrée bienveillante à notre égard. Les démarches jusqu'au divorce sont douloureuses et il faut bien connaître toutes les ficelles. Grâce à ce suivi, j'ai fait un parcours sans faute, notamment en changeant d'avocat. Aujourd'hui, nous avons été relogées et nous vivons bien notre nouvelle vie, compte tenu des épreuves par lesquelles nous sommes passées, même si beaucoup de choses ont changé. Je continue à tenir informée la MUS car le dossier n'est pas encore bouclé. » ●

« Une relation de confiance »

Depuis janvier 2013, Bénédicte Gautier, assistante sociale à la MUS, se consacre notamment à suivre ces agents en souffrance. Elle fait partie du réseau des référents violences conjugales de la DASES avec lesquels un partenariat a été établi.

BÉNÉDICTE GAUTIER
Assistante sociale à la MUS

« Les agents hommes et femmes victimes de violences conjugales font appel à notre service. Leur démarche est soit personnelle, soit initiée par une tierce personne (un collègue, la hiérarchie). Après un premier contact téléphonique, je propose un rendez-vous et prends le temps au cours de l'entretien d'écouter les souffrances subies. Cet entretien me permet d'effectuer une évaluation des difficultés rencontrées, de réfléchir et de proposer une solution adaptée pour mettre un terme à cette violence. J'établis une relation de confiance tout en rappelant que je suis soumise au secret professionnel. La personne doit pouvoir se poser, comprendre ce qu'elle a vécu puis commencer à entrer dans la démarche souhaitée : les démarches administratives pour entamer le divorce, le soutien psychologique. Dans le cadre de cet accompagnement social et en accord avec la victime de violences, je l'invite à prendre contact avec une association spécialisée. Je peux aussi contacter avec la personne nos partenaires. Si cela s'avère nécessaire et vital, un hébergement temporaire peut également être proposé. En effet, le danger peut être omniprésent et nous devons être en mesure d'apporter une protection rapide. Quitter le domicile, la personne que l'on a aimée et que l'on aime encore est un processus long, qui a des conséquences matérielles, affectives et psychologiques. Toutes les personnes réagissent de façon différente, c'est pourquoi chaque accompagnement est unique. Qu'elles soient prêtes à quitter le domicile ou encore loin de ce cheminement, je reste toujours à leur écoute et à leur disposition sans porter aucun jugement sur les décisions qu'elles prendront. L'objectif est bien sûr de retrouver un logement dans lequel elles pourront se reconstruire tant personnellement qu'avec leurs enfants. Parfois, ce sont les auteurs de violences conjugales qui demandent une mise à l'abri et un soutien. Je les reçois également sans aucun jugement. » ●

Internats scolaires et professionnels : une solution

Prestation

Vous êtes confronté à une difficulté qui risque de compromettre la scolarité de votre enfant ? Vous souhaitez tout simplement lui apporter un cadre favorable à sa réussite scolaire ? La prestation « Internats scolaires et professionnels » du Département de Paris peut vous intéresser. Elle permet de proposer une scolarité en internat à tous les enfants et jeunes Parisiens âgés de 4 à 16 ans non révolus au moment de l'admission, mais aussi aux enfants des agents des administrations parisiennes (Ville, Département, CASVP, AP-HP) quel que soit leur lieu de résidence. Les enfants sont accueillis dans des établissements agréés par le Département de Paris, répartis dans toute l'Île-de-France et proposant un enseignement dans la filière générale (de la maternelle à la terminale) ainsi que dans des filières professionnelles (CAP, bac pro...).

Une prise en charge

Votre enfant est pris en charge en internat toute la semaine et rentre au domicile familial tous les week-ends et pendant les vacances scolaires. Une partie importante des frais de scolarité est couverte par le Département de Paris. L'équipe socio-éducative du pôle Internats scolaires et professionnels de la direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) assure un suivi de votre enfant. Si vous souhaitez faire une demande d'admission, vous devez vous adresser à un travailleur social qui vous accompagnera dans la constitution du dossier. Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 mai 2015.

Pour toute information, vous pouvez contacter le pôle Internats scolaires et professionnels de la DASES : 01 43 47 75 24 ou 01 43 47 75 31.



DES PASSERELLES POUR CHANGER DE MÉTIER

Le détachement interne au sein de la Ville permet de changer de métier. Après une première passerelle entre métiers expérimentée l'année dernière, cinq autres se mettent en place.

Pour favoriser la mobilité des agents au sein de la Ville, des passerelles entre corps de personnels voient le jour. L'été dernier, une première passerelle expérimentale a été conçue entre la direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) et la direction des Affaires scolaires (DASCO). Elle concernait les agents techniques de la petite enfance et les auxiliaires de puériculture qui souhaitaient devenir adjoint d'animation. Grâce à un accompagnement par le Centre Mobilité Carrière (CMC), neuf agents ont pu être détachés dans ce corps. Face à ce résultat et à la demande conjointe des agents et des directions, cinq passerelles métiers sont mises en place cette année pour un volume de 80 agents. De nouvelles directions ont souhaité participer à ces dispositifs innovants qui permettent à leurs agents d'être suivis, étape par étape, tout au long du processus de détachement.

Des conférences d'information

Par ailleurs, la mise en place de ces passerelles permet aux directions ayant de forts besoins en recrutement, telles que la DASCO avec la mise en œuvre du contrat Enfance jeunesse et la réforme des rythmes éducatifs, d'avoir recours aux agents de la Ville déjà formés plutôt que de recruter exclusivement massivement à l'extérieur. Premier corps concerné : adjoint d'animation. Ce métier est donc proposé aux auxiliaires de puériculture et aux agents techniques de la petite enfance de la DFPE, aux adjoints techniques des installations sportives de la direction de la Jeunesse et des Sports, aux adjoints d'accueil et de surveillance magasinage de la direction des Affaires culturelles ainsi qu'aux adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage des musées de Paris Musées. Pour faire connaître ces trois passerelles entre directions, des sessions d'information sont proposées aux agents concernés. « Il s'agit de conférences destinées à présenter le métier d'adjoint d'animation ainsi que le dispositif de mobilité. L'objectif est de donner le reflet de la réalité du métier, explique Stéphanie Rabin, responsable du CMC. Nous invitons le service des ressources humaines de la DASCO pour évoquer les questions de statut, d'indemnités et de cycles de travail, ainsi que des adjoints d'animation qui viennent parler de leur métier. Le CMC renseigne sur les étapes que l'agent devra franchir pour obtenir son détachement, à acter en CAP de juin, et sur l'accompagnement que nous lui proposons jusqu'à son affectation. » Le CMC propose notamment des ateliers de rédaction du CV et de la lettre de motivation.

Une autre passerelle est mise en place entre la DASCO et la DFPE pour les agents techniques des écoles et les adjoints techniques des collèges qui souhaitent devenir agents techniques des établissements de la petite enfance. Là aussi, une conférence est organisée sur ce métier. Enfin, une passerelle entre la DFPE et la DASCO s'adressera aux auxiliaires de puériculture qui voudront intégrer le corps des agents spécialisés des écoles maternelles. ●



KARINE GAROULE
Adjointe d'animation

« J'ai toujours eu le goût de l'animation »

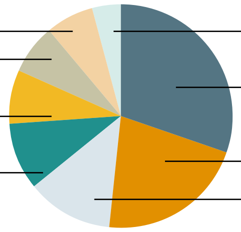
« Entrée à la Ville en 2008, je travaillais précédemment en crèche comme agent technique de la petite enfance, mais j'ai toujours eu le goût de l'animation. Une collègue qui s'était rendue au forum sur le métier d'adjoint d'animation m'a donné les informations pour postuler. La directrice de la crèche ainsi que mes collègues m'ont encouragée à envoyer ma candidature sous forme de CV accompagné d'une lettre de motivation. J'ai ensuite été convoquée pour un entretien. Depuis novembre dernier, je travaille comme adjointe d'animation à l'école maternelle Darius-Milhaud (19e). Mon expérience auprès des jeunes enfants est très appréciée car ils sont de plus en plus nombreux à entrer à l'école à seulement deux ans et demi. Je savais aussi déjà encadrer un groupe d'enfants. La directrice de l'école et les autres animateurs m'ont bien aidée à mon arrivée. Je suis d'abord venue en renfort sur les groupes avant de gérer une classe depuis le mois de février à partir du projet d'animation que j'avais préparé. Au bout d'une année, je pourrai valider mon intégration dans ce corps. » ●

EN SAVOIR + **En un an, le CMC a reçu 2 800 agents, soit près de 5 % des agents de la collectivité. Dans 90 % des cas, la venue relève d'une démarche personnelle. Les agents de catégorie C restent les premiers bénéficiaires des ressources mises à disposition par la structure.**

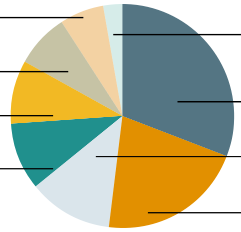
Élections professionnelles : les résultats des scrutins

Les agents de la Ville ont été invités à s'exprimer sur le comité technique central, le comité technique de leur direction et, selon les cas, leur commission administrative paritaire et le comité technique de leur service.

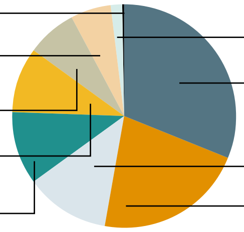
CT central Sur 62 171 agents inscrits pour ce scrutin, 23 670 ont voté, soit un taux de participation de 38,07 %. Avec 14 218 bulletins reçus par voie postale, le taux de votants par correspondance s'établit à 60,07 %.



CT de direction Sur 62 171 agents inscrits pour ce scrutin, 23 351 ont voté, soit un taux de participation de 37,56 %. Avec 13 868 bulletins reçus par voie postale, le taux de votants par correspondance s'établit à 59,39 %. Plusieurs directions connaissent un taux de participation supérieur à 50 % (DFA, DILT, DLH, DPA, DPE, DPP, DRH, DU, et DVD). Le taux de participation pour les CT de service est supérieur à 50 %. Le taux de participation pour le scrutin du comité technique d'établissement est de 58,75 %.



CAP Sur 45 891 agents inscrits pour ce scrutin, 20 767 ont voté, soit un taux de participation de 45,25 %. Avec 12 151 bulletins reçus par voie postale, le taux de votants par correspondance s'établit à 58,51 %. Pour certaines CAP, le taux de participation dépasse les 60 %, notamment celles des administrateurs, des attachés d'administration, des ingénieurs des services techniques, des secrétaires administratifs, des conseillers des activités sportives, des techniciens de surveillance spécialisée ou encore des inspecteurs de sécurité.



Quoi de neuf sur IntraParis

Jurilib', un site dédié pour les juristes

Pour faciliter le travail des correspondants juridiques et des juristes en direction, la direction des Affaires juridiques a créé un nouveau site métier dédié. Il propose notamment une sélection d'avis rendus par la DAJ, une « modélothèque » de contrats et d'actes, des accès à des bases professionnelles et une documentation métiers utile à l'exercice de leurs fonctions.

Accès via le bandeau haut : Réseaux > Métiers > Jurilib'

Tout savoir sur la retraite

Que ce soit pour préparer votre retraite, vous informer sur le calcul ou sur vos droits, la direction des Ressources humaines met à votre disposition toutes les informations pratiques.

Portail > Ressources humaines > Retraite

Ciné-club, pour un cinéma durable

En décembre 2015, Paris accueillera la grande conférence des Nations unies sur le climat. C'est dans cette perspective que le ciné-club vous propose cette année un cycle dédié à la nature et à l'environnement. Les films programmés permettront de réfléchir sur les enjeux environnementaux mais aussi de montrer combien le cinéma peut magnifier la nature. Retrouvez le programme du 1er semestre.

Portail > Loisirs

Paris Poésies, à vous de choisir !

Paris Poésies fête ses 10 ans. Retrouvez le nouveau site Paris Poésies et votez pour vos coups de cœur ! Comme chaque année, de nombreux poètes, agents de la Ville, ont prêté leur plume et leur imagination. Les poèmes qui obtiendront le plus de votes seront intégrés dans la 10e édition du recueil à paraître en mai prochain.

Portail >Page d'accueil

Programme d'accès à l'emploi de titulaire

Retrouvez dans cette rubrique les textes de référence relatifs au dispositif d'accès à l'emploi de titulaire pour les contractuels, le calendrier 2015, une FAQ ainsi que pour chacune des catégories A, B et C l'ensemble des procédures de recrutement engagées ou à venir.

Ressources humaines > Programme d'accès à l'emploi de titulaire

Nouveaux arrivants : une rubrique accueil pour vous

Pour vous retrouver dans les dédales de la Ville, découvrez la rubrique accueil qui rassemble toutes les infos utiles pour trouver vos repères et répondre à vos questions.

Ressources humaines > Accueil des nouveaux arrivants

Union syndicale CGT des Services publics parisiens
3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél. : 01 44 52 77 05. Fax : 01 44 52 77 29.
Courriel : cgt.syndicat@paris.fr Site : http://us-cgt-spp.org

La CGT, la force qui compte !

Les dernières élections professionnelles ont confirmé la CGT comme première organisation syndicale à la Ville ainsi qu'au Centre d'action sociale de la Ville de Paris !
C'est grâce aux salariés qui ont réaffirmé, par leur vote, la confiance en la CGT.
Force est de constater que l'abstention énorme exprime pourtant un mal-être et un manque d'intérêt manifeste envers les organisations syndicales… Nous devons tous y réfléchir, notre employeur le premier.
À l'heure où des restrictions pèsent sur le budget des collectivités, à l'heure où les transferts de personnels face au désengagement de l'État et où le dégraissage des services de la Fonction publique d'État s'amplifient, la CGT réaffirme sa principale vocation à défendre l'intérêt de tous.
Faut-il des catastrophes telles que celles vécues à Charlie Hebdo, à Vincennes, à Dammartin ou ailleurs, pour constater le sous-effectif évident dans la police et les services publics en général ?
Faux prétexte, le gouvernement comme la mairie adoptent les mêmes politiques en matière de gestion : « redéploiement », « suppression »… Tout cela au nom de la réduction de la dette publique.
Oui, vraiment bravo au peuple grec qui a su s'opposer massivement et dire STOP à cette politique d'austérité voulue. Oui, une autre politique est possible pour satisfaire les besoins les plus élémentaires et courants de la vie.
L'augmentation des salaires dans la Fonction publique est incontournable pour redonner du pouvoir d'achat et relancer la consommation.
Il faut redonner des perspectives aux jeunes et casser la hausse continuelle du chômage. C'est ce qu'il faut faire pour tous ceux qui intègrent aujourd'hui nos services.
Quelles perspectives, quels déroulements de carrières, quelles formations, pour ces agents pourtant au contact direct avec le public ?
Ces gros dossiers sont devant nous. Les élections ont confirmé toute la légitimité de la CGT à s'exprimer au nom du plus grand nombre, pour une autre forme de dialogue social.
La renégociation de l'accord formation est dans le calendrier de la DRH… Pour rappel, la CGT ne l'avait pas signé ! Signera-t-elle le prochain ? Non, si le procédé de négociation ne change pas.
La CGT dénonce clairement l'attitude de l'administration qui consiste à boucler les dossiers avant même de les avoir ouverts…
Oui, des efforts financiers sont à faire, la municipalité parisienne en a les moyens.
Que ce soit en matière de complémentaire santé, de restauration, de transports, de pouvoir d'achat ou d'action sociale, c'est possible.
La Ville a fait le choix de se rapprocher des usagers et de les interpeller ; a-t-elle eu la même démarche en matière d'amélioration des conditions de vie de ses salariés ?
Une chose est sûre, la CGT, pendant les quatre années à venir, entend bien jouer son rôle de première organisation syndicale et ne va certainement pas se laisser dicter ce qu'elle a à dire ou à penser.
« Nous sommes tous Charlie ». Prouvons-le, ensemble.

Pascal Muller
Secrétaire général de l'Union syndicale CGT



UNSA Administrations parisiennes
2 *bis*, square Georges-Lesage, 75012 Paris
Tél. : 01 43 47 84 88. Fax : 01 43 47 84 86.
Courriel : administration.unsa@paris.fr

Avenir

À la suite des élections professionnelles de décembre 2014, l'UNSA est le deuxième syndicat de la Ville. Nous remercions les collègues qui nous soutiennent et tenons à rappeler nos engagements.

Nous vous défendons en cas de conflit avec la hiérarchie :
→ Quelle que soit la situation, nous recherchons des solutions équitables permettant de continuer à travailler sereinement.
→ Nous le faisons avec vous.
→ Nous considérons tous les aspects de la vie professionnelle.

Nous voulons améliorer les carrières au travers de trois moyens :
→ Un meilleur ratio promus/promouvables.
→ La possibilité significative d'accéder à la catégorie supérieure.
→ Un régime indemnitaire clair et juste.

Nous voulons l'amélioration des conditions de travail.
À cette fin, l'UNSA et d'autres syndicats ont signé l'accord-cadre « Formation », l'accord-cadre « Santé sécurité au travail » et l'accord-cadre « Âges & générations ». Ce dernier accord doit permettre à chacun d'avoir une deuxième carrière afin d'éviter que la fin de celle-ci ne soit marquée par l'épuisement et la lassitude.
L'application cohérente et tangible de cet accord dans toutes les directions est une priorité. Il faudra des moyens, car les solutions peuvent modifier l'organisation des services et les formations prennent du temps. Ces moyens ne peuvent être que le renforcement des équipes. Or, à ce stade, l'exécutif s'acharne à raisonner à effectifs constants.
Ces accords mettent au premier plan la question des conditions de travail et de tout ce qui fait la carrière réelle. Elle ne s'oppose pas à la carrière statutaire : elle en est la manifestation.

Les conditions de travail sont au cœur de la négociation nationale en cours sur la qualité de vie au travail formalisée le 8 janvier 2015 par un protocole d'accord-cadre. Ce projet d'accord prolonge les accords nationaux précédemment conclus sur la santé au travail, la prévention des risques psychosociaux et l'égalité professionnelle.
Le projet d'accord repose sur la reconnaissance du travail des agents, la prise en compte de l'ensemble des éléments faisant la vie au travail, la conciliation du temps personnel et professionnel. Applicable, il permettra d'avancer sur les nombreux aspects invisibles ou méconnus de la vie au travail. À ce titre, il encadre le recours au télétravail et cherche à clarifier la fonction d'encadrement.
L'UNSA attend de l'exécutif municipal qu'il indique les principes grâce auxquels cet accord sera décliné et appliqué dans les services municipaux ; qu'il définisse des priorités parmi les objectifs du protocole d'accord ; qu'il annonce un agenda.

Les services se transforment, on peut parler de modernisation, encore qu'elle soit grandement inéluctable. Toutefois, la concertation à ce propos ne doit pas être séparée des autres aspects de la vie professionnelle, qu'ils soient ordinaires ou prosaïques.

CFDT INTERCO SPP
Tél. : 01 49 96 68 10
Courriel : spp.cfdt@paris.fr

NOUS SOMMES
CHARLIE

La Force syndicale (FO)
Tél. : 01 43 47 84 54
Courriel : syndicat.fo@paris.fr

Pacte de responsabilité du Gouvernement = Budget parisien à la sauce macron-économie !

Cette année 2015 sera placée, pour les personnels de la Ville de Paris, sous le signe de la rigueur, de la pingrerie et du virtuel. Ce qui va être concret : salaires en baisse, postes supprimés ou fusionnés, services restructurés, flexibilité dans les horaires, charge de travail en plus, souffrance au travail en augmentation.
Le président de la République, dès le début de l'année, s'est engagé résolument dans la mise en œuvre du pacte de responsabilité. Aujourd'hui, c'est au tour du gouvernement de répondre à la volonté de réalisation du pacte de responsabilité en engageant de nouvelles contre-réformes dont le projet de loi Macron : déréglementation du travail du dimanche et du travail de nuit, mais également facilitation des licenciements et affaiblissement de la justice prud'hommale…
En clair, c'est toute la politique voulue par le FMI, la Banque centrale européenne et l'Union européenne ; cette politique a déjà détruit en Europe, l'emploi, les services publics, les retraites, le pouvoir d'achat, la protection sociale.
FORCE OUVRIÈRE n'a pas signé ce PACTE. Nous en demandons le retrait. De même, nous dénonçons « Paris Métropole » et la réforme de régionalisation visant à éclater l'unité de la République et de notre statut.
Il n'y a pas de République sans service public, il n'y a pas de service public sans agents sous statut, celui d'agents de la Fonction publique. Il faut rompre avec l'austérité. Il faut aujourd'hui et plus que jamais poursuivre notre combat.
Force Ouvrière est une organisation syndicale qui négocie sur la base des revendications en défense du statut et des droits des personnels, en toute indépendance vis-à-vis de l'État, du Ministère et de la Ville de Paris.

UCP
Tél. : 01 43 47 80 72
Courriel : ucp@paris.fr

Après les élections… **l'action**

Les urnes ont livré leur verdict. Le 4 décembre dernier, les personnels des administrations parisiennes ont élu leurs représentants au comité technique central (CTC), aux comités techniques de direction (CTD), aux commissions administratives paritaires (CAP) et indirectement aux comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT), qu'il soit central ou de direction, pour les quatre ans à venir.
Forte de ses 534 candidats et de plus de 200 élus ou représentants, l'UCP est demeurée la **cinquième force syndicale représentative** au sein des administrations parisiennes et se situe au **troisième rang** en termes de sièges aux CAP (47), aux CTD (27) et aux CHSCT de direction (27).
Présente au Conseil supérieur des administrations parisiennes, aux CT et CHSCT centraux, dans 17 CT et 17 CHSCT de direction ainsi que dans 19 CAP, l'UCP aura à cœur de se montrer digne de la confiance ainsi **renouvelée** et de **porter ses revendications dans le respect de ses valeurs**.
Tout au long de cette nouvelle mandature, **l'UCP défendra**, sans relâche, au quotidien, **la qualité de vie au travail des personnels**, quels que soient leur catégorie, filière ou métier, en veillant à ce qu'ils ne soient pas considérés comme une simple variable d'ajustement.
Lorsque la Ville et le Département de Paris s'adaptent pour accompagner les besoins de la population parisienne, le changement ne doit pas s'effectuer au détriment des conditions de travail des agents ; il doit nécessairement intégrer cette dimension sociale, gage d'une meilleure efficacité.
Aujourd'hui comme hier, l'UCP sera présente aux côtés des personnels !

SUPAP-FSU
6, rue Pierre-Ginier, 75018 Paris
Tél. : 01 44 70 12 80
Fax : 01 44 70 12 85
Courriel : syndicat.supap-fsu@paris.fr

Salaires, pouvoir d'achat, conditions de travail, **vous défendre est notre combat !**

Le gouvernement refuse toute autre mesure salariale que celle annoncée il y a un an pour la catégorie C (ajout de 5 points sur la grille indiciaire au 1er janvier 2015) alors que les traitements nets « en raison des nouveaux prélèvements sur les retraites » vont pour les autres agents diminuer de près de 0,5 %.
La première phase de la négociation relative aux parcours professionnels, carrières et rémunérations se termine pour les séquences consacrées à l'architecture statutaire et à la gestion des emplois. La FSU y porte ses revendications sur la grille (reconnaissance des qualifications au recrutement et amplitude suffisante), sur le déroulement des carrières (accès aux indices terminaux), pour l'intégration des indemnités dans le traitement. Elle revendique des mesures immédiates pour tous, en particulier le dégel du point, l'attribution uniforme de points additionnels sur l'ensemble de la grille, revendications qui restent pour le moment sans réponses.
Les personnels ont besoin de s'unir contre les politiques d'austérité et de blocage des salaires. En temps de crise, il est difficile d'obtenir des améliorations, mais les syndicats ont toujours, et plus que jamais, un rôle essentiel de contrepoids à jouer contre les régressions sociales programmées par le gouvernement et la Ville de Paris.

Consultez notre guide des droits et des carrières disponible en version papier ou sur IntraParis, sur Internet http://supap-fsu.fr/

CFTC
2 *bis*, square Georges-Lesage, 75012 Paris
Tél. : 01 43 47 84 70
Courriel : syndicat.cftc@paris.fr
Site Intranet : http://intraparis.cftc.mdp

Un dialogue social, **oui**. Sans concertation, **non.**

Madame la Maire de Paris a souhaité interroger les Parisiens et les agents concernant leur attachement aux services publics de la Ville, et notamment leurs attentes en matière de modernisation, d'évolution et plus particulièrement leur avis sur les horaires d'ouverture.
Sur ce dernier point, la CFTC n'est pas opposée au travail du dimanche, mais sur la base du volontariat et à rémunération double, afin de permettre aux agents qui le souhaiteraient de consacrer un jour de leur semaine à leur famille, au sport, à la culture, à la liberté.
La CFTC dénonce l'absence de concertation en amont avec les partenaires sociaux, prévenus la veille du lancement de cette consultation !
Les organisations syndicales doivent être en effet des relais indispensables d'opinions, permettant de faire remonter les idées d'innovation internes et les indispensables clés d'amélioration du service public.
Il aurait été souhaitable que, préalablement à cette consultation, des réponses positives aux nombreux conflits en cours soient apportées (DFPE, DJS, DAC, etc.).
Simulacre de dialogue social puis « passage en force » de préconisations de l'exécutif municipal, ces agissements mèneront immanquablement à une dégradation des conditions de travail, à un élargissement de l'amplitude horaire de travail et à un glissement des tâches des agents.
La CFTC entendra toujours jouer son rôle de syndicat de négociation et de force de propositions.
Améliorer le fonctionnement public, OUI.
Au détriment des conditions de travail des agents, NON !

Ces tribunes n'engagent pas la Rédaction du magazine.



UN LIEN INTIME AVEC LA VILLE DE PARIS

CABU Caricaturiste, dessinateur de presse et auteur de bandes-dessinées, Cabu a perdu la vie dans l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier dernier. La capitale, où il est venu vivre à l'âge de 16 ans, l'aura toujours inspiré et il entretenait un lien intime avec la Ville de Paris.

De 2002 à 2014, Cabu a dessiné régulièrement pour *àParis*, le magazine d'information de la Ville de Paris : cinquante numéros, soit cinquante planches de dessin, avec son regard et son trait d'humour, en toute liberté. C'est avec le sommaire du numéro que le directeur de la rédaction retrouvait Cabu chez lui pour en discuter avant d'aller prendre un café dans un bistrot pour chercher des idées. Un rituel renouvelé trois à quatre fois avant que le dessinateur se mette seul à sa tâche. De septembre 2006 à février 2007, l'Hôtel de Ville a accueilli une exposition consacrée à son œuvre. Articulée autour de ses dessins pour Paris, elle a rencontré un grand succès. À cette occasion, *àParis* publiait une interview de Cabu sur sa géographie parisienne. Extraits.

Chambre sur les Champs-Élysées

Dès mon arrivée à 16 ans jusqu'à mon service militaire, quatre ans plus tard, j'habitais dans une chambre de bonne au 8e étage d'un immeuble haussmannien, rue Beaujon. J'aimais les Champs le matin. Même si ce fut un choc terrible pour moi. Quand tu arrives de province, tu perds tes repères, et sur les Champs, il n'y avait pas de vie de quartier. J'étais apprenti dans un studio de dessin spécialisé dans l'emballage alimentaire installé avenue Georges-V, au-dessus du Crazy Horse Saloon. L'autre moitié de la semaine, j'allais à l'école Estienne et à l'académie Julian, rue de Berry.

La rue Choron et *Hara Kiri*

Dans cette petite rue qui donne dans la rue de Maubeuge, j'ai assisté aux débuts du journal *Hara Kiri* en 1960. Les locaux se trouvaient au deuxième étage d'un immeuble haussmannien avec un petit balcon. Il y avait là une joyeuse équipe, chacun faisant un peu tout, je réalisais parfois la maquette. J'ai d'ailleurs baptisé Georges Bernier professeur Choron, du nom de cette rue. De 1968 à 1972, l'équipe s'est installée rue Montholon, où on a lancé *Charlie Mensuel*. Puis nous sommes passés sur la rive gauche, rue des Trois-Portes, près de Maubert. En 1981, ça a été la fin (provisoire) de *Charlie Hebdo*, puis en 1983, la mort de *Hara Kiri*.

Le jazz et Charles Trenet

Quand je suis arrivé à Paris, je sortais beaucoup, j'allais dans les music-halls. J'y ai d'ailleurs découvert Charles Trenet. C'est à 16 ans que j'ai vraiment découvert le jazz, en 1954, lors d'une tournée de l'équipe de basket-ball des Harlem Globe Trotters. Entre chaque match, il y avait un chanteur complètement fou, c'était Cab Calloway. Par la suite je suis allé écouter Lionel Hampton à l'Olympia, Count Basie à la Porte de Versailles, Duke Ellington à l'Alhambra…

Saint-Germain-des-Prés

J'habite dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés depuis 1975. J'ai toujours voulu y vivre à cause des clubs de jazz. J'allais souvent au club Saint-Germain. Aujourd'hui c'est une discothèque, mais ça a été un club mythique ! Miles Davis y a rencontré Juliette Gréco. Je croisais Marguerite Duras, qui habitait rue Saint-Benoît, il y avait aussi Jean-Paul Sartre.

Le Vél' d'Hiv à 12 ans

À 12 ans, à Châlons-sur-Marne, j'ai participé à un concours de dessin dans le journal *Cœur Vaillant*. J'ai gagné le premier prix, un vélo, que je suis venu recevoir au Vél' d'Hiv. À cette époque, peu de personnes étaient informées de ce qui s'y était passé en juillet 1942. Il a fallu le film *Français si vous saviez*. J'y ai fait un tour de piste car on me l'a demandé, mais rétrospectivement ça fait froid dans le dos. En 1964, j'ai illustré un livre qui racontait cette sombre période. ●

À VOIR
- Une sélection des dessins publiés dans *àParis* fait l'objet d'un numéro spécial.
- Une exposition avec les dessins des artistes assassinés va être organisée.
- L'Hôtel de Ville accueillera chaque année un grand festival international ouvert aux dessinateurs de presse du monde entier.

Prix spécial du jury
Odile Detruit





Prix des enfants
Florence Le Page



Prix du public
Régis Bonnet

LES AGENTS ONT DU TALENT

▶▶ L'édition 2014 du Salon des artistes a été riche en œuvres proposées par les agents dans les huit catégories. Aperçu à travers quelques lauréats.
Pour cette année, inscriptions du 30 mars au 29 mai par mail à artistes@paris.fr ou au 01 42 76 57 46.



Peinture 1er prix
Guy Chamoux



Peinture 2e prix
Philippe Depoix



Photographie 1er prix
François Bardou

Gravure 1er prix
Consuelo Barbosa



Plus d'infos sur **IntraParis**

SALON DES ARTISTES 2014 // Visionnez la galerie sur **IntraParis**.



Photographie 2e prix
Bernard Pedretti